

PEACE TO PROSPERITY

A Vision to Improve the Lives of the Palestinian and Israeli People

Part A

POLITICAL FRAMEWORK

SECTION ONE: INTRODUCTION
SECTION TWO: THE APPROACH
SECTION THREE: A VISION FOR PEACE
BETWEEN THE STATE OF ISRAEL,
THE PALESTINIANS AND THE REGION
SECTION FOUR: BORDERS
SECTION FIVE: JERUSALEM
SECTION SIX: THE TRUMP ECONOMIC PLAN
SECTION SEVEN: SECURITY
SECTION EIGHT: CROSSINGS
SECTION NINE: GAZA CRITERIA
SECTION TEN: FREE TRADE ZONE
SECTION ELEVEN: TRADE AGREEMENT WITH
THE UNITED STATES
SECTION TWELVE: PORT FACILITIES
SECTION THIRTEEN: DEAD SEA RESORT AREA
SECTION FOURTEEN: WATER AND
WASTEWATER TREATMENT
SECTION FIFTEEN: PRISONERS
SECTION SIXTEEN: REFUGEES
SECTION SEVENTEEN: FOUNDATIONS OF A
PALESTINIAN STATE
SECTION EIGHTEEN: EDUCATION AND
CULTURE OF PEACE
SECTION NINETEEN: ISRAELI-ARAB
RELATIONSHIPS;
REGIONAL ECONOMIC PARTNERSHIPS
SECTION TWENTY: MUTUAL RECOGNITION
BETWEEN NATION STATES

PEACE TO PROSPERITY

A Vision to Improve the Lives of the Palestinian and Israeli People

Part A

POLITICAL FRAMEWORK

SECTION UN : INTRODUCTION
SECTION DEUX : L'APPROCHE
SECTION TROIS : UNE VISION POUR LA PAIX
ENTRE L'ÉTAT D'ISRAËL, LES PALESTINIENS
ET LA RÉGION
SECTION QUATRE : LES FRONTIÈRES
SECTION CINQ : JÉRUSALEM
SECTION SIX : LE PLAN ÉCONOMIQUE TRUMP
SECTION SEPT : SÉCURITÉ
SECTION HUIT : CROISEMENTS
SECTION NEUF : CRITÈRES DE GAZA
SECTION DIX : ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE
SECTION ONZE : ACCORD COMMERCIAL AVEC
LES ÉTATS-UNIS
SECTION DOUZE : INSTALLATIONS
PORTUAIRES
SECTION TREIZE : ZONE DE STATION
BALNÉAIRE DE LA MER MORTE
SECTION QUATORZE : TRAITEMENT DE L'EAU
ET DES EAUX USÉES
SECTION QUINZE : LES PRISONNIERS
SECTION SEIZE : RÉFUGIÉS
SECTION DIX-SEPT : FONDEMENTS D'UN
ÉTAT PALESTINIEN
SECTION DIX-HUIT : ÉDUCATION ET
CULTURE DE LA PAIX
SECTION NINETEEN : RELATIONS ISRAËLO-
ARABES ;
PARTENARIATS ÉCONOMIQUES RÉGIONAUX
SECTION VINGT : RECONNAISSANCE
MUTUELLE ENTRE LES ÉTATS NATIONS

SECTION TWENTY-ONE: END OF CLAIMS /
END OF CONFLICT | 38
SECTION TWENTY-TWO: CONDUCT DURING
NEGOTIATIONS | 38

A P P E N D I X 1

Conceptual Maps

A P P E N D I X 2 A

Security Considerations

A P P E N D I X 2 B

Security Criteria

A P P E N D I X 2 C

Demilitarization Criteria and other Security
Arrangements

SECTION VINGT-ET-UN : FIN DES
REVENdicATIONS / FIN DU CONFLIT | 38
ARTICLE VINGT-DEUX: CONDUITE PENDANT
LES NÉGOCIATIONS | 38

Annexe 1 :

Cartes conceptuelles

Annexe 2 A

Considérations de sécurité

Annexe 2 B

Critères de sécurité

Annexe 2 C

Critères de démilitarisation et autres dispositions
de sécurité

Section I

INTRODUCTION

BACKGROUND

Israelis and Palestinians have both suffered greatly from their long-standing and seemingly interminable conflict. For nearly a century, international leaders, diplomats, and scholars have debated the issues and attempted to resolve this conflict. The world has changed greatly during this period, as have the security challenges facing the Middle East. Many of the disputed issues have remained largely the same, and stubbornly intractable. The time has come to end the conflict, and unlock the vast human potential and economic opportunity that peace will bring to Israelis, Palestinians and the region as a whole.

Over the decades, many proposals and ideas have been put forward, but elements of those plans were unachievable given the realities on the ground and in the broader Middle East. While no plan will give either side all of what it wants, what follows is our view of the best, most realistic and most achievable outcome for the parties.

Palestinians have aspirations that have not been realized, including self-determination, improvement of their standard of living, social betterment, and a respected place in the region, as well as among the nations of the world. Many Palestinians desire peace and recognize the enormous economic opportunities and social benefits that await them if relations with the State of Israel can be normalized. Gaza is a very complicated situation. It is under the control of Hamas, a terrorist organization, and, as a result of Hamas' policies, is approaching a humanitarian crisis. It is time to help the Palestinians achieve a hopeful and prosperous future and enable them to join the community of nations.

Section I

INTRODUCTION

CONTEXTE

Les Israéliens et les Palestiniens ont tous deux beaucoup souffert de leur long conflit qui semble interminable. Depuis près d'un siècle, les dirigeants internationaux, les diplomates et les universitaires ont débattu de ces questions et tenté de résoudre ce conflit. Le monde a beaucoup changé au cours de cette période, tout comme les défis de sécurité auxquels le Moyen-Orient est confronté. Nombre des questions litigieuses sont restées largement les mêmes, et obstinément insolubles. Le temps est venu de mettre fin au conflit et de libérer le vaste potentiel humain et les possibilités économiques que la paix apportera aux Israéliens, aux Palestiniens et à la région dans son ensemble.

Au fil des décennies, de nombreuses propositions et idées ont été avancées, mais certains éléments de ces plans étaient irréalisables compte tenu des réalités sur le terrain et dans le grand Moyen-Orient. Bien qu'aucun plan ne puisse donner à l'une ou l'autre des parties tout ce qu'elle souhaite, ce qui suit est notre point de vue sur le meilleur résultat, le plus réaliste et le plus réalisable pour les parties.

Les Palestiniens ont des aspirations qui n'ont pas été réalisées, notamment l'autodétermination, l'amélioration de leur niveau de vie, le progrès social et une place respectée dans la région, ainsi que parmi les nations du monde. De nombreux Palestiniens souhaitent la paix et reconnaissent les énormes possibilités économiques et les avantages sociaux qui les attendent si les relations avec l'État d'Israël peuvent être normalisées. La situation à Gaza est très compliquée. Elle est sous le contrôle du Hamas, une organisation terroriste, et, en raison des politiques du Hamas, elle s'approche d'une crise humanitaire. Il est temps d'aider les Palestiniens à avoir un avenir plein d'espoir et de prospérité et de leur permettre de rejoindre la communauté des nations.

The State of Israel has made peace with two of its neighbors. It made peace with the Arab Republic of Egypt in 1979 and it made peace with the Hashemite Kingdom of Jordan in 1994, two countries with which the State of Israel had fought multiple wars and numerous border skirmishes. The State of Israel has also exchanged sizeable territories for the sake of peace, as it did when it withdrew from the Sinai Peninsula in exchange for peace with the Arab Republic of Egypt. While Israeli citizens have suffered greatly as a result of violence and terrorism, Israelis still desire peace. These two peace agreements, now 40 and 25 years old, have endured and bettered the lives of citizens in Israel, Jordan and Egypt.

The conflict between the State of Israel and the Palestinians has kept other Arab countries from normalizing their relationships and jointly pursuing a stable, secure, and prosperous region. One reason for the intractability of this problem is the conflation of two separate conflicts: a territorial, security and refugee dispute between Israel and the Palestinians and a religious dispute between Israel and the Muslim world regarding control over places of religious significance. The absence of formal relations between Israel and most Muslim and Arab countries has only exacerbated the conflict between Israelis and Palestinians. We believe that if more Muslim and Arab countries normalize relations with Israel it will help advance a just and fair resolution to the conflict between Israelis and Palestinians, and prevent radicals from using this conflict to destabilize the region.

OSLO

In 1993, the State of Israel and the Palestine Liberation Organization reached the first of several interim agreements, known collectively as the Oslo Accords.

L'État d'Israël a fait la paix avec deux de ses voisins. Il a fait la paix avec la République arabe d'Égypte en 1979 et il a fait la paix avec le Royaume hachémite de Jordanie en 1994, deux pays avec lesquels l'État d'Israël a mené de multiples guerres et de nombreuses escarmouches aux frontières. L'État d'Israël a également échangé des territoires importants au nom de la paix, comme il l'a fait lorsqu'il s'est retiré de la péninsule du Sinaï en échange de la paix avec la République arabe d'Égypte. Si les citoyens israéliens ont beaucoup souffert de la violence et du terrorisme, les Israéliens aspirent toujours à la paix. Ces deux accords de paix, qui ont maintenant 40 et 25 ans, ont duré et amélioré la vie des citoyens en Israël, en Jordanie et en Égypte.

Le conflit entre l'État d'Israël et les Palestiniens a empêché d'autres pays arabes de normaliser leurs relations et de rechercher ensemble une région stable, sûre et prospère. L'une des raisons de l'insoluble complexité de ce problème est la conjonction de deux conflits distincts : un conflit territorial, de sécurité et de réfugiés entre Israël et les Palestiniens et un conflit religieux entre Israël et le monde musulman concernant le contrôle de lieux ayant une signification religieuse. L'absence de relations officielles entre Israël et la plupart des pays musulmans et arabes n'a fait qu'exacerber le conflit entre Israéliens et Palestiniens. Nous pensons que si davantage de pays musulmans et arabes normalisent leurs relations avec Israël, cela contribuera à une résolution juste et équitable du conflit entre Israéliens et Palestiniens, et empêchera les radicaux d'utiliser ce conflit pour déstabiliser la région.

OSLO

En 1993, l'État d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine ont conclu le premier de plusieurs accords intérimaires, connus collectivement sous le nom d'Accords d'Oslo.

Prime Minister Yitzhak Rabin, who signed the Oslo Accords and who in 1995 gave his life to the cause of peace, outlined in his last speech to the Israeli Knesset his vision regarding the ultimate resolution of the conflict. He envisioned Jerusalem remaining united under Israeli rule, the portions of the West Bank with large Jewish populations and the Jordan Valley being incorporated into Israel, and the remainder of the West Bank, along with Gaza, becoming subject to Palestinian civil autonomy in what he said would be something "less than a state." Rabin's vision was the basis upon which the Knesset approved the Oslo Accords, and it was not rejected by the Palestinian leadership at the time.

One of the most significant understandings within those agreements provided for security cooperation between the Israel Defense Forces (the "**IDF**") and the Palestinian Authority Security Forces (the "**PASF**"). While not perfect, and subject to periodic disputes and even suspension, the security cooperation in recent years has greatly enhanced the stability of the West Bank for both Palestinian and Israeli residents. The ability of the IDF and the PASF to work cooperatively together provides hope that security challenges can be bridged in a final Israeli-Palestinian Peace Agreement.

The Oslo Accords, however, left numerous key issues unresolved pending the completion of permanent status negotiations, including, among other items, borders, security, refugees and Jerusalem. Those agreements did not create an effective path for neutralizing the kinds of crises that emerged during the implementation of Oslo, including waves of terror and violence.

Le Premier ministre Yitzhak Rabin, qui a signé les accords d'Oslo et qui a donné sa vie à la cause de la paix en 1995, a exposé dans son dernier discours à la Knesset israélienne sa vision concernant la résolution ultime du conflit. Il envisageait que Jérusalem reste unie sous la domination israélienne, que les parties de la Cisjordanie comptant une importante population juive et la vallée du Jourdain soient incorporées à Israël, et que le reste de la Cisjordanie, ainsi que Gaza, soient soumis à l'autonomie civile palestinienne dans ce qui, selon lui, serait "quelque chose de moins qu'un État". La vision de Rabin a été la base sur laquelle la Knesset a approuvé les accords d'Oslo, et elle n'a pas été rejetée par les dirigeants palestiniens à l'époque.

L'un des accords les plus importants de ces accords prévoyait une coopération en matière de sécurité entre les forces de défense israéliennes (les "**FDI**") et les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne (le "**PASF**"). Bien qu'elle ne soit pas parfaite et qu'elle fasse l'objet de différends périodiques, voire de suspensions, la coopération en matière de sécurité de ces dernières années a considérablement renforcé la stabilité de la Cisjordanie, tant pour les résidents palestiniens qu'israéliens. La capacité des FDI et du PASF à travailler ensemble en coopération permet d'espérer que les problèmes de sécurité pourront être résolus dans un accord de paix israélo-palestinien final.

Les accords d'Oslo ont toutefois laissé de nombreuses questions clés sans réponse en attendant l'achèvement des négociations sur le statut permanent, y compris, entre autres, les frontières, la sécurité, les réfugiés et Jérusalem. Ces accords n'ont pas créé de voie efficace pour neutraliser les types de crises qui sont apparues pendant la mise en œuvre d'Oslo, y compris les vagues de terreur et de violence.

Many intelligent and dedicated people have devoted lifetimes in search of the “ultimate deal,” but what is required, a comprehensive agreement has been elusive, and waves of terror and violence have set back the process significantly. Only a comprehensive agreement, coupled with a strong economic plan for the Palestinians and others, has the capacity to bring lasting peace to the parties.

REALISTIC TWO-STATE SOLUTION

The principles set forth in this Vision for Peace, Prosperity and a Brighter Future (collectively, this “VISION”), are designed for the benefit of Palestinians, Israelis and the region as a whole. This Vision addresses today’s realities, and provides the Palestinians, who do not yet have a state, with a path to a dignified national life, respect, security and economic opportunity and, at the same time, safeguards Israel’s security.

A realistic solution would give the Palestinians all the power to govern themselves but not the powers to threaten Israel.

This necessarily entails the limitations of certain sovereign powers in the Palestinian areas (henceforth referred to as the “Palestinian State”) such as maintenance of Israeli security responsibility and Israeli control of the airspace west of the Jordan River. This Vision creates a realistic Two-State solution in which a secure and prosperous State of Palestine is living peacefully alongside a secure and prosperous State of Israel in a secure and prosperous region.

Today, that concept seems so far from reality. Gaza and the West Bank are politically divided. Gaza is run by Hamas, a terror organization that has fired thousands of rockets at Israel and murdered hundreds of Israelis. In the West Bank, the Palestinian Authority is plagued by failed institutions and endemic corruption.

De nombreuses personnes intelligentes et dévouées ont consacré leur vie à la recherche de l'“accord ultime”, mais ce qui est nécessaire, un accord global a été insaisissable, et des vagues de terreur et de violence ont fait considérablement reculer le processus. Seul un accord global, associé à un plan économique solide pour les Palestiniens et les autres, a la capacité d'apporter une paix durable aux parties.

UNE SOLUTION RÉALISTE À DEUX ÉTATS

Les principes énoncés dans cette Vision pour la paix, la prospérité et un avenir meilleur (collectivement, cette “VISION”), sont conçus pour le bénéfice des Palestiniens, des Israéliens et de la région dans son ensemble. Cette vision tient compte des réalités d'aujourd'hui et offre aux Palestiniens, qui n'ont pas encore d'État, la possibilité de mener une vie nationale digne, de jouir du respect, de la sécurité et des possibilités économiques tout en préservant la sécurité d'Israël.

Une solution réaliste donnerait aux Palestiniens tout le pouvoir de se gouverner eux-mêmes, mais pas celui de menacer Israël.

Cela implique nécessairement la limitation de certains pouvoirs souverains dans les zones palestiniennes (ci-après dénommées “État palestinien”), tels que le maintien de la responsabilité israélienne en matière de sécurité et le contrôle israélien de l'espace aérien à l'ouest du Jourdain. Cette vision crée une solution réaliste à deux États dans laquelle un État palestinien sûr et prospère vit en paix aux côtés d'un État d'Israël sûr et prospère dans une région sûre et prospère.

Aujourd'hui, ce concept semble très éloigné de la réalité. Gaza et la Cisjordanie sont politiquement divisées. Gaza est dirigée par le Hamas, une organisation terroriste qui a tiré des milliers de roquettes sur Israël et assassiné des centaines d'Israéliens. En Cisjordanie, l'Autorité palestinienne est accablée par des institutions en faillite et une corruption endémique.

Its laws incentivize terrorism and Palestinian Authority controlled media and schools promote a culture of incitement. It is because of the lack of accountability and bad governance that billions of dollars have been squandered and investment is unable to flow into these areas to allow the Palestinians to thrive.

The Palestinians deserve a better future and this Vision can help them achieve that future. Palestinian leaders must embrace peace by recognizing Israel as the Jewish state, rejecting terrorism in all its forms, allowing for special arrangements that address Israel's and the region's vital security needs, building effective institutions and choosing pragmatic solutions. If these steps are taken and the criteria set forth in this Vision are satisfied, then the United States will support the establishment of a Palestinian State.

This Vision is security-focused, and provides both self-determination and significant economic opportunity for Palestinians.

We believe that this design will enable this Vision to be successfully implemented. This Vision also provides positive benefits to the Hashemite Kingdom of Jordan, the Arab Republic of Egypt and countries throughout the region.

OPPORTUNITIES FOR REGIONAL COOPERATION

The Middle East has gone through dramatic shifts since the beginning of this conflict. In confronting common threats and in pursuing common interests, previously unimaginable opportunities and alliances are emerging. The threats posed by Iran's radical regime for example, have led to a new reality, where the State of Israel and its Arab neighbors now share increasingly similar perceptions of the threats to their security.

Ses lois incitent au terrorisme et les médias et les écoles contrôlés par l'Autorité palestinienne favorisent cette culture. C'est à cause de l'absence de responsabilité et de la mauvaise gouvernance que des milliards de dollars ont été gaspillés et que les investissements ne peuvent pas affluer dans ces domaines pour permettre aux Palestiniens de prospérer.

Les Palestiniens méritent un avenir meilleur et cette vision peut les aider à réaliser cet avenir. Les dirigeants palestiniens doivent embrasser la paix en reconnaissant Israël comme l'État juif, en rejetant le terrorisme sous toutes ses formes, en permettant des arrangements spéciaux qui répondent aux besoins vitaux d'Israël et de la région en matière de sécurité, en mettant en place des institutions efficaces et en choisissant des solutions pragmatiques. Si ces mesures sont prises et que les critères énoncés dans cette Vision sont satisfaits, les États-Unis soutiendront alors la création d'un État palestinien.

Cette vision est axée sur la sécurité et offre aux Palestiniens à la fois l'autodétermination et des possibilités économiques importantes.

Nous pensons que cette conception permettra de mettre en œuvre cette Vision avec succès. Cette vision apporte également des avantages positifs au Royaume hachémite de Jordanie, à la République arabe d'Égypte et à d'autres pays de la région.

POSSIBILITÉS DE COOPÉRATION RÉGIONALE

Le Moyen-Orient a connu des changements spectaculaires depuis le début de ce conflit. En faisant face à des menaces communes et en poursuivant des intérêts communs, des opportunités et des alliances jusqu'alors inimaginables se font jour. Les menaces posées par le régime radical iranien, par exemple, ont conduit à une nouvelle réalité, où l'État d'Israël et ses voisins arabes partagent désormais des perceptions de plus en plus similaires des menaces pesant sur leur sécurité.

If peace can be achieved, the economic and security cooperation between the State of Israel and its Arab neighbors can create a prosperous Middle East that is connected by a common desire for security and economic opportunity. If implemented, this Vision can lead to direct flights between the State of Israel and its neighbors, the transport of people and commerce and the unlocking of opportunities for millions of people to visit religious sites sacred to their faiths.

ECONOMIC VISION FOR A PROSPEROUS FUTURE

We developed a detailed economic vision for what the future for the Palestinians could be if there were peace. There has been a false notion that the lack of opportunity for the Palestinian people is Israel's sole responsibility. Solving the final status issues, in the manner described in this Vision, would create the necessary conditions for investment to start flowing into the region. We estimate that combining this political solution with the economic vision for investments and government reforms that we have laid out will lead to historic economic growth. We estimate that the Palestinian GDP, which has been stagnant, could double in 10 years, create over 1 million new jobs, reduce the unemployment rate below 10 percent, and reduce the poverty rate by 50 percent. This plan is ready to be implemented in the event that peace can be made on terms consistent with this Vision.

Si la paix peut être réalisée, la coopération économique et sécuritaire entre l'État d'Israël et ses voisins arabes peut créer un Moyen-Orient prospère, relié par un désir commun de sécurité et d'opportunités économiques. Si elle est mise en œuvre, cette vision peut conduire à des vols directs entre l'État d'Israël et ses voisins, au transport de personnes et au commerce et à la création de possibilités pour des millions de personnes de visiter des sites religieux sacrés pour leur foi.

VISION ÉCONOMIQUE POUR UN AVENIR PROSPÈRE

Nous avons développé une vision économique détaillée de ce que pourrait être l'avenir des Palestiniens s'il y avait la paix. Il y a eu une idée fautive selon laquelle le manque d'opportunités pour le peuple palestinien est de la seule responsabilité d'Israël. La résolution des questions relatives au statut final, de la manière décrite dans cette vision, créerait les conditions nécessaires pour que les investissements commencent à affluer dans la région. Nous estimons que la combinaison de cette solution politique avec la vision économique pour les investissements et les réformes gouvernementales que nous avons exposée conduira à une croissance économique historique. Nous estimons que le PIB palestinien, qui a stagné, pourrait doubler en 10 ans, créer plus d'un million de nouveaux emplois, réduire le taux de chômage en dessous de 10 % et réduire le taux de pauvreté de 50 %. Ce plan est prêt à être mis en œuvre au cas où la paix pourrait être conclue dans des conditions conformes à cette vision.

Section two

THE APPROACH

We do not believe that the parties in the region are fated to live in eternal conflict because of their different ethnicities and faiths. There have been many examples in history of Jews and Arabs, and Jews and Muslims and Christians, living in relative harmony in this region. Our hope is that this Vision inspires a future in which all the peoples in the region live together in peace and prosperity.

We have developed this Vision based on the belief that a peaceful and prosperous future can exist for Palestinians and Israelis alike. This Vision is intended for people to read, understand and imagine how its concepts will actually and dramatically improve their lives. We believe that both sides gain more than they give. Based on this approach, we encourage all to be intellectually honest, open to new ideas, willing to engage on this Vision and take courageous steps toward a better future for themselves and for future generations.

Learning from past efforts, and driven by pragmatic principles, we approach this conflict guided by the following points:

OVERVIEW OF UNITED NATIONS EFFORTS

Since 1946, there have been close to 700 United Nations General Assembly resolutions and over 100 United Nations Security Council resolutions in connection with this conflict. United Nations resolutions are sometimes inconsistent and sometimes time-bound. These resolutions have not brought about peace. Furthermore, different parties have offered conflicting interpretations of some of the most significant United Nations resolutions, including United Nations Security Council Resolution 242.

Section deux

L'APPROCHE

Nous ne pensons pas que les parties de la région soient condamnées à vivre dans un conflit éternel en raison de leurs différentes ethnies et croyances. Il y a eu de nombreux exemples dans l'histoire de Juifs et d'Arabes, et de Juifs, de musulmans et de chrétiens, vivant en relative harmonie dans cette région. Nous espérons que cette vision inspirera un avenir dans lequel tous les peuples de la région vivront ensemble dans la paix et la prospérité.

Nous avons élaboré cette vision en nous fondant sur la conviction qu'un avenir pacifique et prospère peut exister pour les Palestiniens comme pour les Israéliens. Cette vision est destinée à ce que les gens lisent, comprennent et imaginent comment ses concepts amélioreront réellement et considérablement leur vie. Nous pensons que les deux parties gagnent plus qu'elles ne donnent. Sur la base de cette approche, nous encourageons chacun à être intellectuellement honnête, ouvert aux nouvelles idées, disposé à s'engager dans cette Vision et à prendre des mesures courageuses pour un avenir meilleur pour lui-même et pour les générations futures.

Tirant les leçons des efforts passés, et guidés par des principes pragmatiques, nous abordons ce conflit en nous appuyant sur les points suivants :

APERÇU DES EFFORTS DES NATIONS UNIES

Depuis 1946, près de 700 résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies et plus de 100 résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies ont été adoptées en rapport avec ce conflit. Les résolutions des Nations unies sont parfois incohérentes et parfois limitées dans le temps. Ces résolutions n'ont pas apporté la paix. En outre, différentes parties ont offert des interprétations contradictoires de certaines des plus importantes résolutions des Nations unies, notamment la résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations unies.

Indeed, legal scholars who have worked directly on critical United Nations resolutions have differed on their meaning and legal effect.

While we are respectful of the historic role of the United Nations in the peace process, this Vision is not a recitation of General Assembly, Security Council and other international resolutions on this topic because such resolutions have not and will not resolve the conflict. For too long these resolutions have enabled political leaders to avoid addressing the complexities of this conflict rather than enabling a realistic path to peace.

CURRENT REALITIES

Both Israelis and Palestinians have long-standing negotiating positions but also must recognize that compromise is necessary to move forward. It is inevitable that each side will support and oppose aspects of this Vision. It is essential that this Vision be assessed holistically. This Vision presents a package of compromises that both sides should consider, in order to move forward and pursue a better future that will benefit both of them and others in the region.

A peace agreement will be forged only when each side recognizes that it is better off with a peace agreement than without one, even one that requires difficult compromises. Peace between Israelis and Palestinians will lead to significant social and economic improvements, stability, and security for Israelis and Palestinians alike.

There are those who benefit from the status quo and, accordingly, seek to prevent change that would benefit both parties.

En effet, les juristes qui ont travaillé directement sur les résolutions critiques des Nations Unies ont divergé sur leur signification et leur effet juridique.

Bien que nous soyons respectueux du rôle historique des Nations unies dans le processus de paix, cette Vision n'est pas une récitation des résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et d'autres résolutions internationales sur ce sujet, car ces résolutions n'ont pas permis et ne permettront pas de résoudre le conflit. Pendant trop longtemps, ces résolutions ont permis aux dirigeants politiques d'éviter d'aborder les complexités de ce conflit au lieu de permettre un cheminement réaliste vers la paix.

LES RÉALITÉS ACTUELLES

Les Israéliens et les Palestiniens ont des positions de négociation de longue date, mais doivent aussi reconnaître que le compromis est nécessaire pour aller de l'avant. Il est inévitable que chaque partie soutienne et s'oppose à certains aspects de cette vision. Il est essentiel que cette vision soit évaluée de manière globale. Cette Vision présente un ensemble de compromis que les deux parties devraient envisager, afin d'aller de l'avant et de poursuivre un avenir meilleur qui leur sera profitable ainsi qu'à d'autres dans la région.

Un accord de paix ne sera conclu que lorsque chaque partie reconnaîtra qu'il est préférable de conclure un accord de paix, même s'il exige des compromis difficiles. La paix entre Israéliens et Palestiniens conduira à des améliorations sociales et économiques significatives, à la stabilité et à la sécurité pour les Israéliens comme pour les Palestiniens.

Il y a ceux qui profitent du statu quo et qui, par conséquent, cherchent à empêcher un changement qui profiterait aux deux parties.

Reciting past narratives about the conflict is unproductive. In order to resolve this conflict, the solution must be forward-looking and dedicated to the improvement of security and quality of life, while being respectful of the historic and religious significance of the region to its peoples.

Limited framework agreements and vague proposals, which are heavily wordsmithed and include only high-level concepts, but leave the disagreements to be resolved later, have not worked. This Vision directly addresses all major issues in an attempt to genuinely resolve the conflict.

Solving this conflict will not solve all the other conflicts in the region. However, resolving the Israeli-Palestinian conflict will remove a pretext used to stoke emotion and justify radical behavior by bad actors and have a positive impact that will increase stability, security and prosperity in the region.

The Israeli-Palestinian Peace Agreement will deeply and profoundly impact Israelis and Palestinians. It is the Israelis and Palestinians who will have to live with the consequences of a peace agreement. Therefore, it is Israelis and Palestinians themselves, who must be satisfied with the benefits and compromises that a peace agreement entails.

Israelis and Palestinians must weigh those benefits and compromises, which can create a far better future for themselves and future generations, against the continuation of the conflict for perhaps generations to come.

The role of the United States as facilitator in this process has been to collect ideas from around the world, compile them, and propose a detailed set of recommendations that can realistically and appropriately solve the conflict.

Réciter des récits du passé sur le conflit est improductif. Afin de résoudre ce conflit, la solution doit être tournée vers l'avenir et consacrée à l'amélioration de la sécurité et de la qualité de vie, tout en respectant la signification historique et religieuse de la région pour ses peuples.

Les accords-cadres limités et les propositions vagues, qui sont lourdement formulées et ne comprennent que des concepts de haut niveau, mais laissent les désaccords à résoudre plus tard, n'ont pas fonctionné. Cette vision aborde directement toutes les questions majeures dans une tentative de résoudre véritablement le conflit.

La résolution de ce conflit ne résoudra pas tous les autres conflits dans la région. Toutefois, la résolution du conflit israélo-palestinien supprimera un prétexte utilisé pour attiser l'émotion et justifier le comportement radical des mauvais acteurs et aura un impact positif qui augmentera la stabilité, la sécurité et la prospérité dans la région.

L'accord de paix israélo-palestinien aura un impact profond sur les Israéliens et les Palestiniens. Ce sont les Israéliens et les Palestiniens qui devront vivre avec les conséquences d'un accord de paix. Ce sont donc les Israéliens et les Palestiniens eux-mêmes qui doivent être satisfaits des avantages et des compromis qu'un accord de paix implique.

Les Israéliens et les Palestiniens doivent mettre en balance ces avantages et ces compromis, qui peuvent créer un avenir bien meilleur pour eux-mêmes et les générations futures, avec la poursuite du conflit pour les générations à venir.

Le rôle des États-Unis en tant que facilitateur dans ce processus a été de rassembler des idées du monde entier, de les compiler et de proposer un ensemble détaillé de recommandations qui peuvent résoudre le conflit de manière réaliste et appropriée.

The role of the United States is also to work together with other well-meaning countries and organizations to assist the parties in reaching a resolution to the conflict. But only the Israelis and Palestinians themselves can make the decision to forge a lasting peace together. The final, specific details of the Israeli-Palestinian Peace Agreement, must be worked out directly between the parties.

A main fault line in the Middle East today is between leaders who want to create economic opportunity and a better life for their peoples, and those who manipulate religion and ideology in order to foment conflict and excuse their failures.

This Vision aims to be respectful of ideology, religious beliefs and historical claims, but is focused primarily on putting the interests and aspirations of the people first.

We have entered a new chapter in the Middle East's history, in which courageous leaders understand that new and shared threats have created the need for greater regional cooperation. The Trump Administration has strongly encouraged this.

Arab countries in the region have been held hostage to this conflict and recognize that it represents an uncapped financial liability to them if it remains unresolved. Many Arab countries are ready to resolve the Arab-Israeli conflict and want to partner with Israel and focus on the serious issues facing the region.

LEGITIMATE ASPIRATIONS OF THE PARTIES

While the Palestinians have never had a state, they have a legitimate desire to rule themselves and chart their own destiny. Any workable peace agreement must address the Palestinians' legitimate desire for self-determination.

Le rôle des États-Unis est également de collaborer avec d'autres pays et organisations bien intentionnés pour aider les parties à trouver une solution au conflit. Mais seuls les Israéliens et les Palestiniens eux-mêmes peuvent prendre la décision de forger ensemble une paix durable. Les derniers détails spécifiques de l'accord de paix israélo-palestinien doivent être réglés directement entre les parties.

Une des principales lignes de fracture au Moyen-Orient aujourd'hui est entre les dirigeants qui veulent créer des opportunités économiques et une vie meilleure pour leurs peuples, et ceux qui manipulent la religion et l'idéologie afin de fomentier le conflit et d'excuser leurs échecs.

Cette vision se veut respectueuse de l'idéologie, des croyances religieuses et des revendications historiques, mais elle vise avant tout à faire passer les intérêts et les aspirations des peuples en premier.

Nous sommes entrés dans un nouveau chapitre de l'histoire du Moyen-Orient, dans lequel des dirigeants courageux comprennent que des menaces nouvelles et partagées ont créé le besoin d'une plus grande coopération régionale. L'administration Trump a fortement encouragé cette évolution.

Les pays arabes de la région ont été pris en otage par ce conflit et reconnaissent qu'il représente pour eux un passif financier non plafonné s'il reste sans solution. De nombreux pays arabes sont prêts à résoudre le conflit israélo-arabe et veulent s'associer à Israël et se concentrer sur les problèmes graves auxquels la région est confrontée.

ASPIRATIONS LÉGITIMES DES PARTIES

Si les Palestiniens n'ont jamais eu d'État, ils ont le désir légitime de se gouverner eux-mêmes et de tracer leur propre destin. Tout accord de paix viable doit répondre au désir légitime d'autodétermination des Palestiniens.

This Vision addresses these legitimate concerns through, among other things, the designation of territory for a future Palestinian state, strengthening Palestinian institutions of self-government, providing Palestinians with the legal status and international standing of a state, ensuring solid security arrangements, and building an innovative network of roads, bridges and tunnels that enables freedom of movement for the Palestinians.

The State of Israel has a legitimate desire to be the nation-state of the Jewish people and for that status to be recognized throughout the world.

This Vision aims to achieve mutual recognition of the State of Israel as the nation state of the Jewish people, and the State of Palestine as the nation-state of the Palestinian people, in each case with equal civil rights for all citizens within each state.

This Vision aims to achieve the recognition by, and normalization with, those countries who do not currently recognize the State of Israel or have a relationship with the State of Israel.

This Vision aims to achieve the recognition by, and normalization with, those countries that do not currently recognize the State of Palestine or have a relationship with the Palestinians.

THE PRIMACY OF SECURITY

Even if a comprehensive peace agreement is achieved between the State of Israel, the State of Palestine and additional Arab states, the reality is that there will always exist those who desire to undermine security and stability. This Vision always keeps this reality in mind.

No government should be asked to compromise the safety and security of its citizens. This is especially true for the State of Israel, a country that since its establishment has faced, and continues to face, enemies that call for its annihilation.

Cette vision répond à ces préoccupations légitimes, entre autres par la désignation d'un territoire pour un futur État palestinien, le renforcement des institutions palestiniennes d'auto-administration, l'octroi aux Palestiniens du statut juridique et du statut international d'un État, la mise en place d'un dispositif de sécurité solide et la construction d'un réseau innovant de routes, de ponts et de tunnels permettant la liberté de mouvement des Palestiniens.

L'État d'Israël a le désir légitime d'être l'État-nation du peuple juif et que ce statut soit reconnu dans le monde entier.

Cette vision vise à obtenir la reconnaissance mutuelle de l'État d'Israël en tant qu'État-nation du peuple juif, et de l'État de Palestine en tant qu'État-nation du peuple palestinien, avec dans chaque cas des droits civils égaux pour tous les citoyens au sein de chaque État.

Cette vision vise à obtenir la reconnaissance et la normalisation avec les pays qui ne reconnaissent pas actuellement l'État d'Israël ou qui n'ont pas de relations avec l'État d'Israël.

Cette vision vise à obtenir la reconnaissance par , et la normalisation avec les pays qui ne reconnaissent pas actuellement l'État de Palestine ou qui n'ont pas de relations avec les Palestiniens.

LA PRIMAUTÉ DE LA SÉCURITÉ

Même si un accord de paix global est conclu entre l'État d'Israël, l'État de Palestine et d'autres États arabes, la réalité est qu'il existera toujours des personnes qui souhaitent saper la sécurité et la stabilité. Cette vision garde toujours cette réalité à l'esprit.

Aucun gouvernement ne devrait être invité à compromettre la sécurité de ses citoyens. Cela est particulièrement vrai pour l'État d'Israël, un pays qui, depuis sa création, a dû et doit encore faire face à des ennemis qui appellent à son anéantissement.

Israel has also had the bitter experience of withdrawing from territories that were then used to launch attacks against it.

The State of Israel suffers from extraordinary geographic and geostrategic challenges. Simply put, the State of Israel has no margin for error. As dangerous as Gaza, run by Hamas, is to the State of Israel's safety, a similar regime controlling the West Bank would pose an existential threat to the State of Israel.

It is essential that a Palestinian state created under a peace deal be a state that has the tools to succeed and that it is peaceful and secure, rather than a platform for instability and conflict.

The United States cannot ask any country, let alone the State of Israel, a close ally, to make compromises that would exacerbate an already precarious security situation. The United States would only ask Israel to make compromises that we believe will make the State of Israel and the people of Israel more secure in the short and long term. This Vision was designed in that spirit. All other countries should take the same approach.

The threat of terrorism has spread worldwide. Today, governments closely coordinate with one another to leverage their intelligence expertise to fight terrorism. It is important that governments unambiguously condemn all forms of terrorism, and that governments work together to fight against global terrorism.

Both Israelis and Palestinians (as well as the surrounding region) benefit greatly from enhanced security. The protection of Palestinians also protects Israelis, and similarly the protection of Israelis also protects Palestinians.

Counterterrorism cooperation between the State of Israel, the Hashemite Kingdom of Jordan, the Arab Republic of Egypt and others in the region has enhanced the security of each of these states.

Israël a également fait l'amère expérience de se retirer de territoires qui ont ensuite été utilisés pour lancer des attaques contre lui.

L'État d'Israël souffre de défis géographiques et géostratégiques extraordinaires. Pour dire les choses simplement, l'État d'Israël n'a aucune marge d'erreur. Aussi dangereux que la bande de Gaza, gérée par le Hamas, soit pour la sécurité de l'État d'Israël, un régime similaire contrôlant la Cisjordanie constituerait une menace existentielle pour l'État d'Israël.

Il est essentiel qu'un État palestinien créé dans le cadre d'un accord de paix soit un État qui dispose des outils nécessaires pour réussir et qu'il soit pacifique et sûr, plutôt qu'une plate-forme d'instabilité et de conflit.

Les États-Unis ne peuvent demander à aucun pays, et encore moins à l'État d'Israël, un proche allié, de faire des compromis qui exacerberaient une situation sécuritaire déjà précaire. Les États-Unis demanderaient seulement à Israël de faire des compromis qui, selon nous, rendront l'État d'Israël et le peuple d'Israël plus sûrs à court et à long terme. Cette vision a été conçue dans cet esprit. Tous les autres pays devraient adopter la même approche.

La menace du terrorisme s'est répandue dans le monde entier. Aujourd'hui, les gouvernements se coordonnent étroitement entre eux pour tirer parti de leur expertise en matière de renseignement afin de lutter contre le terrorisme. Il est important que les gouvernements condamnent sans ambiguïté toutes les formes de terrorisme et qu'ils collaborent pour lutter contre le terrorisme mondial.

Les Israéliens et les Palestiniens (ainsi que la région environnante) bénéficient grandement d'une sécurité renforcée. La protection des Palestiniens protège également les Israéliens, et de même la protection des Israéliens protège également les Palestiniens.

La coopération antiterroriste entre l'État d'Israël, le Royaume hachémite de Jordanie, la République arabe d'Égypte et d'autres pays de la région a renforcé la sécurité de chacun de ces États.

This Vision is based upon the belief that cooperation between the State of Israel and the State of Palestine will also benefit both states. Existing coordination between the Israelis and Palestinians provides hope that this can be achieved.

This Vision has been developed in a manner that takes into account the security needs of, and future strategic threats to, Israelis, Palestinians and the region.

THE QUESTION OF TERRITORY, SELF-DETERMINATION AND SOVEREIGNTY

Any realistic peace proposal requires the State of Israel to make a significant territorial compromise that will enable the Palestinians to have a viable state, respect their dignity and address their legitimate national aspirations.

Withdrawing from territory captured in a defensive war is a historical rarity. It must be recognized that the State of Israel has already withdrawn from at least 88% of the territory it captured in 1967. This Vision provides for the transfer of sizeable territory by the State of Israel -- territory to which Israel has asserted valid legal and historical claims, and which are part of the ancestral homeland of the Jewish people -- which must be considered a significant concession.

Peace should not demand the uprooting of people -- Arab or Jew -- from their homes. Such a construct, which is more likely to lead to civil unrest, runs counter to the idea of co-existence.

Transportation corridors included in this Vision create transportation contiguity that greatly reduces the need for checkpoints and greatly enhances the mobility and quality of life and commerce for the Palestinian people.

Cette vision est fondée sur la conviction que la coopération entre l'État d'Israël et l'État de Palestine sera également bénéfique pour les deux États. La coordination existante entre les Israéliens et les Palestiniens permet d'espérer que cet objectif pourra être atteint.

Cette vision a été développée de manière à prendre en compte les besoins de sécurité des Israéliens, des Palestiniens et de la région, ainsi que les futures menaces stratégiques qui pèsent sur eux.

LA QUESTION DU TERRITOIRE, DE L'AUTODÉTERMINATION ET DE LA SOUVERAINETÉ

Toute proposition de paix réaliste exige que l'État d'Israël fasse un compromis territorial significatif qui permettra aux Palestiniens d'avoir un État viable, de respecter leur dignité et de répondre à leurs aspirations nationales légitimes.

Se retirer d'un territoire capturé dans une guerre défensive est une rareté historique. Il faut reconnaître que l'État d'Israël s'est déjà retiré d'au moins 88% du territoire qu'il a capturé en 1967. Cette Vision prévoit le transfert par l'État d'Israël de territoires importants -- des territoires sur lesquels Israël a fait valoir des revendications juridiques et historiques valables, et qui font partie de la patrie ancestrale du peuple juif -- ce qui doit être considéré comme une concession importante.

La paix ne doit pas exiger le déracinement de personnes - arabes ou juives - de leurs foyers. Une telle construction, qui est plus susceptible d'entraîner des troubles civils, va à l'encontre de l'idée de coexistence.

Les corridors de transport inclus dans cette vision créent une contiguïté de transport qui réduit considérablement le besoin de postes de contrôle et améliore grandement la mobilité et la qualité de vie et de commerce du peuple palestinien.

Self-determination is the hallmark of a nation. This Vision is intended to maximize self-determination, while taking all relevant factors into account.

Sovereignty is an amorphous concept that has evolved over time. With growing interdependence, each nation chooses to interact with other nations by entering into agreements that set parameters essential to each nation. The notion that sovereignty is a static and consistently defined term has been an unnecessary stumbling block in past negotiations.

Pragmatic and operational concerns that effect security and prosperity are what is most important.

REFUGEES

The international community is struggling to find sufficient funds to address the needs of the over 70 million refugees and displaced persons in the world today. In 2020 alone, the United Nations has asked for over \$8.5 billion in new funding to help the millions of Syrian refugees and others around the world. Most of those refugees were expelled or fled from their homes in the recent past and face dire circumstances.

The Arab-Israeli conflict created both a Palestinian and Jewish refugee problem.

Palestinian refugees, who have suffered over the past 70 years, have been treated as pawns on the broader Middle East chessboard, and empty promises have been made to them and to their host countries. A just, fair and realistic solution to the Palestinian refugee issue is necessary to resolve the Israeli-Palestinian conflict.

A similar number of Jewish refugees were expelled from Arab lands shortly after the creation of the State of Israel, and have also suffered.

L'autodétermination est la marque d'une nation. Cette vision vise à maximiser l'autodétermination, tout en tenant compte de tous les facteurs pertinents.

La souveraineté est un concept amorphe qui a évolué au fil du temps. Avec l'interdépendance croissante, chaque nation choisit d'interagir avec d'autres nations en concluant des accords qui fixent des paramètres essentiels à chaque nation. L'idée que la souveraineté est un terme statique et constamment défini a été une pierre d'achoppement inutile dans les négociations passées.

Les préoccupations pragmatiques et opérationnelles qui affectent la sécurité et la prospérité sont ce qui importe le plus.

REFUGIES

La communauté internationale s'efforce de trouver des fonds suffisants pour répondre aux besoins des plus de 70 millions de réfugiés et de personnes déplacées dans le monde aujourd'hui. Rien qu'en 2020, les Nations unies ont demandé plus de 8,5 milliards de dollars de nouveaux fonds pour aider les millions de réfugiés syriens et d'autres personnes dans le monde. La plupart de ces réfugiés ont été expulsés ou ont fui leurs foyers dans un passé récent et se trouvent dans une situation très difficile.

Le conflit arabo-israélien a créé un problème de réfugiés palestiniens et juifs.

Les réfugiés palestiniens, qui ont souffert au cours des 70 dernières années, ont été traités comme des pions sur l'échiquier du Moyen-Orient élargi, et des promesses vides leur ont été faites et à leurs pays d'accueil. Une solution juste, équitable et réaliste au problème des réfugiés palestiniens est nécessaire pour résoudre le conflit israélo-palestinien.

Un nombre similaire de réfugiés juifs ont été expulsés des terres arabes peu après la création de l'État d'Israël, et ont également souffert.

A just solution for these Jewish refugees should be implemented through an appropriate international mechanism separate from the Israel-Palestinian Peace Agreement.

JERUSALEM

Jerusalem is holy to multiple faiths and has religious significance for much of humanity.

The issue of Jerusalem's holy sites, particularly the Temple Mount/Haram al-Sharif should be treated with the utmost sensitivity.

The State of Israel has been a good custodian of Jerusalem. During Israel's stewardship, it has kept Jerusalem open and secure.

Jerusalem should be a city that unites people and should always remain open to worshippers of all religions.

THE PROBLEM OF GAZA

Gaza has tremendous potential but is currently held hostage by Hamas, Palestinian Islamic Jihad (PIJ) and other terrorist organizations committed to Israel's destruction. The terrorist organizations running Gaza have not improved the lives of the people living there. As these groups have gained power and increased their malign activity, the suffering of the people of Gaza has only increased.

Israel has tightened security over Gaza in order to prevent weapons, and materials that are used to make weapons, from entering. Any acceptable solution must allow goods to pass through so that the Gaza economy can thrive while making sure Israel's legitimate security concerns are addressed.

Une solution juste pour ces réfugiés juifs devrait être mise en œuvre par le biais d'un mécanisme international approprié, distinct de l'accord de paix israélo-palestinien.

JERUSALEM

Jérusalem est sainte pour de multiples confessions et a une signification religieuse pour une grande partie de l'humanité.

La question des lieux saints de Jérusalem, en particulier le Mont du Temple/Haram al-Sharif, doit être traitée avec la plus grande sensibilité.

L'État d'Israël a été un bon gardien de Jérusalem. Pendant sa gestion, il a gardé Jérusalem ouverte et sûre.

Jérusalem devrait être une ville qui unit les gens et devrait toujours rester ouverte aux fidèles de toutes les religions.

LE PROBLÈME DE GAZA

La bande de Gaza a un potentiel énorme, mais elle est actuellement tenue en otage par le Hamas, le Jihad islamique palestinien (PIJ) et d'autres organisations terroristes engagées dans la destruction d'Israël. Les organisations terroristes qui dirigent la bande de Gaza n'ont pas amélioré la vie des personnes qui y vivent. À mesure que ces groupes ont pris du pouvoir et ont accru leurs activités malveillantes, la souffrance de la population de Gaza n'a fait qu'augmenter.

Israël a renforcé la sécurité sur Gaza afin d'empêcher l'entrée d'armes et de matériaux utilisés pour fabriquer des armes. Toute solution acceptable doit permettre le passage des marchandises afin que l'économie de Gaza puisse prospérer tout en s'assurant que les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité sont prises en compte.

The United States does not expect the State of Israel to negotiate with any Palestinian government that includes any members of Hamas, PIJ or surrogates thereof, unless that Palestinian government (including its members from Hamas or PIJ) unambiguously and explicitly commit to nonviolence, recognize the State of Israel, and fully satisfy the other Gaza Criteria, set forth in Section 9.

Should negotiations between Israelis and Palestinians result in a peace agreement, the State of Israel will be expected to implement its obligations under the Israeli-Palestinian Peace Agreement only if the Palestinian Authority, or another body acceptable to Israel, has full control of Gaza, terror organizations in Gaza are disarmed, and Gaza is fully demilitarized.

For comprehensive peace to be achieved, it is up to the Palestinian people to make clear that they reject the ideologies of destruction, terror and conflict, and unite for a better future for all Palestinians.

INTERNATIONAL ASSISTANCE

Countries that have donated funds to the Palestinians over the course of the conflict all have other significant challenges and needs and want to ensure that aid to the Palestinians will be spent wisely and significantly reduced over time. This Vision has been developed to reduce over time the Palestinians' dependence on aid from the international community. The goal of the Israeli-Palestinian Peace Agreement is a thriving Palestinian economy and a viable state.

Les États-Unis n'attendent pas de l'État d'Israël qu'il négocie avec un gouvernement palestinien qui comprendrait des membres du Hamas, du PIJ ou des substituts de ceux-ci, à moins que ce gouvernement palestinien (y compris ses membres du Hamas ou du PIJ) ne s'engage sans ambiguïté et explicitement à la non-violence, ne reconnaisse l'État d'Israël et ne satisfasse pleinement aux autres critères de Gaza, énoncés à la section 9.

Si les négociations entre Israéliens et Palestiniens aboutissent à un accord de paix, l'État d'Israël ne sera tenu de remplir ses obligations au titre de l'accord de paix israélo-palestinien que si l'Autorité palestinienne, ou un autre organisme acceptable pour Israël, a le contrôle total de Gaza, si les organisations terroristes de Gaza sont désarmées et si Gaza est entièrement démilitarisée.

Pour qu'une paix globale puisse être réalisée, il appartient au peuple palestinien de faire savoir clairement qu'il rejette les idéologies de destruction, de terreur et de conflit, et qu'il s'unit pour un avenir meilleur pour tous les Palestiniens.

L'AIDE INTERNATIONALE

Les pays qui ont donné des fonds aux Palestiniens au cours du conflit ont tous d'autres défis et besoins importants et veulent s'assurer que l'aide aux Palestiniens sera dépensée de manière judicieuse et considérablement réduite au fil du temps. Cette vision a été développée pour réduire au fil du temps la dépendance des Palestiniens à l'égard de l'aide de la communauté internationale. L'objectif de l'accord de paix israélo-palestinien est une économie palestinienne prospère et un État viable.

Section three

A VISION FOR PEACE BETWEEN THE STATE OF ISRAEL, THE PALESTINIANS AND THE REGIONS

The conflict has grown old, the arguments have become worn, and the parties have failed to achieve peace. At this point, only a comprehensive answer to the critical issues has the potential to galvanize the parties to end this seemingly intractable conflict. Both parties must make significant and difficult compromises to achieve greater gains.

The peace agreement that will hopefully be negotiated on the basis of this Vision should be implemented through legally binding contracts and agreements (the "ISRAELI-PALESTINIAN PEACE AGREEMENT").

It is also the hope of the United States that Arab nations within the region that have yet to achieve peace with the State of Israel will immediately begin to normalize relations with Israel and eventually negotiate peace agreements with Israel.

Each appendix attached to this Vision is an integral part of this Vision.

Section four

BORDERS

A conceptual map (the "CONCEPTUAL MAP") is attached hereto based on the guiding principles set forward in this Vision.

The Conceptual Map has been designed to demonstrate the feasibility for a redrawing of boundaries in the spirit of UNSCR 242, and in a manner that:

Meets the security requirements of the State of Israel;

Troisième section

UNE VISION DE LA PAIX ENTRE L'ÉTAT D'ISRAËL, LES PALESTINIENS ET LES RÉGIONS

Le conflit a vieilli, les arguments se sont usés et les parties n'ont pas réussi à trouver la paix. À ce stade, seule une réponse globale aux questions critiques peut galvaniser les parties pour mettre fin à ce conflit apparemment insoluble. Les deux parties doivent faire des compromis importants et difficiles pour obtenir des gains plus importants.

L'accord de paix qui, espérons-le, sera négocié sur la base de cette vision devrait être mis en œuvre par le biais de contrats et d'accords juridiquement contraignants ("ACCORD DE PAIX ISRAËLI-PALESTINIEN").

Les États-Unis espèrent également que les nations arabes de la région qui n'ont pas encore fait la paix avec l'État d'Israël commenceront immédiatement à normaliser leurs relations avec ce pays et à négocier des accords de paix avec lui.

Chaque annexe jointe à cette Vision fait partie intégrante de cette Vision.

Section quatre

FRONTIÈRES

Une carte conceptuelle (la "CARTE CONCEPTUELLE") est jointe au présent document, basée sur les principes directeurs énoncés dans cette vision.

La carte conceptuelle a été conçue pour démontrer la faisabilité d'un redécoupage des frontières dans l'esprit de la résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations unies, afin de ;

Répondre aux exigences de sécurité de l'État d'Israël ;

Delivers significant territorial expansion to the Palestinians;

Takes into account the State of Israel's valid legal and historical claims;

Avoids forced population transfers of either Arab or Jews;

Enhances mobility for both Israelis and Palestinians within their respective states;

Provides pragmatic transportation solutions to address the needs of the Israeli and Palestinian enclaves that are described below;

Enhances the commercial viability and economic independence of the State of Palestine, Provides for a potentially significant expansion of Gaza to enhance its development and success; and Facilitates the integration of the State of Palestine into the regional and global economy.

The State of Israel and the United States do not believe the State of Israel is legally bound to provide the Palestinians with 100 percent of pre-1967 territory (a belief that is consistent with United Nations Security Council Resolution 242). This Vision is a fair compromise, and contemplates a Palestinian state that encompasses territory reasonably comparable in size to the territory of the West Bank and Gaza pre-1967.

This Vision also contemplates a Palestinian state that maximizes ease of travel within the State of Palestine through state-of-the-art infrastructure solutions comprised of bridges, roads and tunnels, and provides significant benefits well beyond the borders of the State of Palestine. For example, the State of Palestine will benefit from a high-speed transportation link that will enable efficient movement between the West Bank and Gaza, crossing over or under the State of Israel's sovereign territory.

Offrir aux Palestiniens une importante expansion territoriale ;

Prendre en compte les revendications juridiques et historiques valables de l'État d'Israël ;

Éviter les transferts forcés de population, qu'ils soient arabes ou juifs ;

Renforcer la mobilité des Israéliens et des Palestiniens au sein de leurs États respectifs ;

Fournir des solutions de transport pragmatiques pour répondre aux besoins des enclaves israéliennes et palestiniennes qui sont décrites ci-dessous ;

Renforcer la viabilité commerciale et l'indépendance économique de l'État de Palestine, prévoir une expansion potentiellement importante de Gaza afin d'améliorer son développement et son succès ; et faciliter l'intégration de l'État de Palestine dans l'économie régionale et mondiale.

L'État d'Israël et les États-Unis ne croient pas que l'État d'Israël soit légalement tenu de fournir aux Palestiniens 100 % du territoire d'avant 1967 (une croyance qui est conforme à la résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations unies). Cette vision est un compromis équitable, et envisage un État palestinien qui englobe un territoire raisonnablement comparable en taille au territoire de la Cisjordanie et de la bande de Gaza d'avant 1967.

Cette vision envisage également un État palestinien qui maximise la facilité de déplacement à l'intérieur de l'État de Palestine grâce à des solutions d'infrastructure de pointe comprenant des ponts, des routes et des tunnels, et qui offre des avantages significatifs bien au-delà des frontières de l'État de Palestine. Par exemple, l'État de Palestine bénéficiera d'une liaison de transport à grande vitesse qui permettra une circulation efficace entre la Cisjordanie et Gaza, en passant au-dessus ou au-dessous du territoire souverain de l'État d'Israël.

This crossing, which didn't exist before 1967, will greatly enhance the value of the Israeli-Palestinian Peace Agreement for the Palestinians, and will be designed to be a part of a new regional infrastructure linking Palestinians and Israelis to the broader Middle East, as described below.

Moreover, until such time as the State of Palestine may develop its own port (as described below), the State of Palestine will benefit from special access to certain designated facilities at the State of Israel's Haifa and Ashdod ports, with an efficient means of exporting and importing goods into and out of the State of Palestine without compromising Israel's security.

The State of Israel will benefit from having secure and recognized borders. It will not have to uproot any settlements, and will incorporate the vast majority of Israeli settlements into contiguous Israeli territory. Israeli enclaves located inside contiguous Palestinian territory will become part of the State of Israel and be connected to it through an effective transportation system.

The United States has designed the Conceptual Map to include the following features:

Approximately 97% of Israelis in the West Bank will be incorporated into contiguous Israeli territory, and approximately 97% of Palestinians in the West Bank will be incorporated into contiguous Palestinian territory. Land swaps will provide the State of Palestine with land reasonably comparable in size to the territory of pre-1967 West Bank and Gaza.

The Palestinian population located in enclaves that remain inside contiguous Israeli territory but that are part of the State of Palestine shall become citizens of the State of Palestine and shall have the option to remain in place unless they choose otherwise. They will have access routes connecting them to the State of Palestine.

Ce point de passage, qui n'existait pas avant 1967, renforcera considérablement la valeur de l'accord de paix israélo-palestinien pour les Palestiniens, et sera conçu pour faire partie d'une nouvelle infrastructure régionale reliant les Palestiniens et les Israéliens au Moyen-Orient élargi, comme décrit ci-dessous.

En outre, jusqu'à ce que l'État de Palestine puisse développer son propre port (comme décrit ci-dessous), l'État de Palestine bénéficiera d'un accès spécial à certaines installations désignées dans les ports de Haïfa et d'Ashdod de l'État d'Israël, avec un moyen efficace d'exporter et d'importer des marchandises à destination et en provenance de l'État de Palestine sans compromettre la sécurité d'Israël.

L'État d'Israël bénéficiera de frontières sûres et reconnues. Il n'aura pas à déraciner de colonies et incorporera la grande majorité des colonies israéliennes dans le territoire contigu israélien. Les enclaves israéliennes situées à l'intérieur du territoire palestinien contigu feront partie de l'État d'Israël et seront reliées à celui-ci par un système de transport efficace.

Les États-Unis ont conçu la carte conceptuelle de manière à ce qu'elle comporte les caractéristiques suivantes :

Environ 97 % des Israéliens de Cisjordanie seront incorporés dans le territoire israélien contigu, et environ 97 % des Palestiniens de Cisjordanie seront incorporés dans le territoire palestinien contigu. Les échanges de terres fourniront à l'État de Palestine des terres d'une taille raisonnablement comparable à celle du territoire de Cisjordanie et de Gaza d'avant 1967.

La population palestinienne située dans des enclaves qui restent à l'intérieur du territoire israélien contigu mais qui font partie de l'État de Palestine deviendra citoyenne de l'État de Palestine et aura la possibilité de rester sur place, à moins qu'elle n'en décide autrement. Ils disposeront de voies d'accès les reliant à l'État de Palestine.

They will be subject to Palestinian civilian administration, including zoning and planning, within the interior of such Palestinian enclaves. They will not be discriminated against and will have appropriate security protection. Such enclaves and access routes will be subject to Israeli security responsibility.

The Israeli population located in enclaves that remain inside contiguous Palestinian territory but that are part of the State of Israel shall have the option to remain in place unless they choose otherwise, and maintain their existing Israeli citizenship. They will have access routes connecting them to the State of Israel. They will be subject to Israeli civilian administration, including zoning and planning, within the interior of such Israeli enclaves. They will not be discriminated against and will have appropriate security protection. Such enclaves and access routes will be subject to Israeli security responsibility.

The Jordan Valley, which is critical for Israel's national security, will be under Israeli sovereignty. Notwithstanding such sovereignty, Israel should work with the Palestinian government to negotiate an agreement in which existing agricultural enterprises owned or controlled by Palestinians shall continue without interruption or discrimination, pursuant to appropriate licenses or leases granted by the State of Israel.

For over a decade, Gaza has been ruled by Hamas, a terror organization, responsible for the murder and maiming of thousands of Israelis. Rather than dedicate themselves to improving the lives of the people of Gaza, Hamas, PIJ and other terror organizations have been dedicated to the destruction of Israel.

Ils seront soumis à l'administration civile palestinienne, y compris le zonage et la planification, à l'intérieur de ces enclaves palestiniennes. Ils ne feront l'objet d'aucune discrimination et bénéficieront d'une protection sécuritaire appropriée. Ces enclaves et les voies d'accès seront soumises à la responsabilité israélienne en matière de sécurité.

La population israélienne située dans les enclaves qui restent à l'intérieur du territoire palestinien contigu mais qui font partie de l'État d'Israël aura la possibilité de rester sur place, à moins qu'elle n'en décide autrement, et de conserver sa citoyenneté israélienne actuelle. Elles disposeront de voies d'accès les reliant à l'État d'Israël. Ils seront soumis à l'administration civile israélienne, y compris le zonage et la planification, à l'intérieur de ces enclaves israéliennes. Ils ne feront l'objet d'aucune discrimination et bénéficieront d'une protection de sécurité appropriée. Ces enclaves et les voies d'accès seront soumises à la responsabilité israélienne en matière de sécurité.

La vallée du Jourdain, qui est essentielle pour la sécurité nationale d'Israël, sera sous souveraineté israélienne. Nonobstant cette souveraineté, Israël devrait travailler avec le gouvernement palestinien pour négocier un accord dans lequel les entreprises agricoles existantes détenues ou contrôlées par des Palestiniens se poursuivront sans interruption ni discrimination, conformément aux licences ou baux appropriés accordés par l'État d'Israël.

Depuis plus d'une décennie, Gaza est dirigée par le Hamas, une organisation terroriste, responsable du meurtre et de la mutilation de milliers d'Israéliens. Plutôt que de se consacrer à l'amélioration de la vie de la population de Gaza, le Hamas, le PIJ et d'autres organisations terroristes se sont consacrés à la destruction d'Israël.

At the same time, they have brutally repressed Palestinians and diverted hundreds of millions of dollars meant to improve Palestinian lives to fueling a war machine of thousands of rockets and missiles, dozens of terror tunnels and other lethal capabilities. As a result of Hamas' terror and misrule, the people of Gaza suffer from massive unemployment, widespread poverty, drastic shortages of electricity and potable water, and other problems that threaten to precipitate a wholesale humanitarian crisis. This Vision is designed to give Palestinians in Gaza a prosperous future. It provides for the possibility of allocating for the Palestinians Israeli territory close to Gaza (as depicted on the conceptual map) within which infrastructure may be rapidly built to address Gaza's pressing humanitarian needs, and which will eventually enable the building of thriving Palestinian cities and towns that will help the people of Gaza flourish.

Significant improvements for the people in Gaza will not occur until there is a ceasefire with Israel, the full demilitarization of Gaza, and a governance structure that allows the international community to safely and comfortably put new money into investments that will not be destroyed by predictable future conflicts.

The State of Israel will retain sovereignty over territorial waters, which are vital to Israel's security and which provides stability to the region.

Land swaps provided by the State of Israel could include both populated and unpopulated areas.

The Triangle Communities consist of Kafr Qara, Ar'ara, Baha al-Gharbiyye, Umm al Fahm, Qalansawe, Tayibe, Kafr Qasim, Tira, Kafr Bara and Jaljulia. These communities, which largely self-identify as Palestinian, were originally designated to fall under Jordanian control during the negotiations of the Armistice Line of 1949, but ultimately were retained by Israel for military reasons that have since been mitigated.

Dans le même temps, ils ont brutalement réprimé les Palestiniens et détourné des centaines de millions de dollars destinés à améliorer la vie des Palestiniens pour alimenter une machine de guerre composée de milliers de roquettes et de missiles, de dizaines de tunnels de terreur et d'autres capacités mortelles. En raison de la terreur et de la mauvaise gestion du Hamas, la population de Gaza souffre d'un chômage massif, d'une pauvreté généralisée, de graves pénuries d'électricité et d'eau potable et d'autres problèmes qui menacent de précipiter une crise humanitaire généralisée. Cette vision est conçue pour donner aux Palestiniens de Gaza un avenir prospère. Elle prévoit la possibilité d'allouer aux Palestiniens un territoire israélien proche de Gaza (tel que décrit sur la carte conceptuelle) dans lequel des infrastructures pourront être rapidement construites pour répondre aux besoins humanitaires urgents de Gaza, et qui permettra à terme la construction de villes palestiniennes prospères qui aideront la population de Gaza à s'épanouir.

Des améliorations significatives pour la population de Gaza ne se produiront pas tant qu'il n'y aura pas de cessez-le-feu avec Israël, la démilitarisation complète de Gaza et une structure de gouvernance qui permette à la communauté internationale d'investir confortablement et en toute sécurité de nouveaux fonds dans des investissements qui ne seront pas détruits par des conflits futurs prévisibles.

L'État d'Israël conservera sa souveraineté sur les eaux territoriales, qui sont vitales pour la sécurité d'Israël et qui assurent la stabilité de la région.

Les échanges de terres fournis par l'État d'Israël pourraient inclure des zones habitées et non habitées.

Les communautés du Triangle se composent de Kafr Qara, Ar'ara, Baha al-Gharbiyye, Umm al Fahm, Qalansawe, Tayibe, Kafr Qasim, Tira, Kafr Bara et Jaljulia. Ces communautés, qui s'identifient en grande partie comme palestiniennes, ont été désignées à l'origine pour tomber sous contrôle jordanien lors des négociations de la ligne d'armistice de 1949, mais ont finalement été conservées par Israël pour des raisons militaires qui ont été atténuées depuis.

The Vision contemplates the possibility, subject to agreement of the parties that the borders of Israel will be redrawn such that the Triangle Communities become part of the State of Palestine. In this agreement, the civil rights of the residents of the triangle communities would be subject to the applicable laws and judicial rulings of the relevant authorities.

Beyond its borders, the State of Palestine will have high-speed transportation links (such as the West Bank/Gaza connection), and until such time as the State of Palestine may develop its own port, access to two designated port facilities in the State of Israel.

Two access roads will be built for the benefit of the State of Palestine that will be subject to Israeli security requirements. These roads will enable Palestinians to cross the Jordan Valley to the border crossing with the Hashemite Kingdom of Jordan, thereby facilitating Palestinian travel to and from the Hashemite Kingdom of Jordan and beyond, and subject to the immigration rules of the State of Palestine, allow Jordanians and others from the region to enter the State of Palestine.

First-rate infrastructure solutions (including tunnels and overpasses) will be built to maximize unimpeded movement throughout both states and in between states and their respective enclaves.

The security barrier will be realigned to match the new borders. New, modern and efficient border crossings will be constructed.

The drawing of borders pursuant to the Conceptual Map shall be without prejudice to individual claims of title or rights of possession traditionally litigated within the Israeli judicial system.

Freedom of access to all religious sites of all faiths in both states should be agreed to and respected by the parties.

La Vision envisage la possibilité, sous réserve de l'accord des parties, que les frontières d'Israël soient redessinées de telle sorte que les communautés du Triangle fassent partie de l'État de Palestine. Dans cet accord, les droits civils des résidents des communautés du triangle seraient soumis aux lois applicables et aux décisions judiciaires des autorités compétentes.

Au-delà de ses frontières, l'État de Palestine disposera de liaisons de transport à grande vitesse (telles que la liaison Cisjordanie/Gaza) et, jusqu'à ce que l'État de Palestine puisse développer son propre port, l'accès à deux installations portuaires désignées dans l'État d'Israël.

Deux routes d'accès seront construites au profit de l'État de Palestine qui sera soumis aux exigences de sécurité israéliennes. Ces routes permettront aux Palestiniens de traverser la vallée du Jourdain jusqu'au point de passage de la frontière avec le Royaume hachémite de Jordanie, facilitant ainsi les déplacements des Palestiniens à destination et en provenance du Royaume hachémite de Jordanie et au-delà. Sous réserve des règles d'immigration de l'État de Palestine, elles permettront aux Jordaniens et aux autres personnes de la région d'entrer dans l'État de Palestine.

Des solutions d'infrastructure de premier ordre (notamment des tunnels et des passages supérieurs) seront mises en place pour maximiser la libre circulation dans les deux États et entre les États et leurs enclaves respectives.

La barrière de sécurité sera réalignée pour correspondre aux nouvelles frontières. De nouveaux passages frontaliers modernes et efficaces seront construits.

Le tracé des frontières conformément à la carte conceptuelle sera sans préjudice des revendications individuelles de titre ou de droits de possession traditionnellement contestées au sein du système judiciaire israélien.

La liberté d'accès à tous les sites religieux de toutes les confessions dans les deux États doit être acceptée et respectée par les parties.

The State of Israel and the State of Palestine should enter into an access agreement to ensure freedom of access to and prayer rights at all religious sites within the State of Palestine and the State of Israel. A list of such holy sites should be compiled during negotiations between the parties.

This Vision contemplates the establishment of an international fund (the "INTERNATIONAL FUND") for the development of the land swap areas designated for the State of Palestine, as well as all infrastructure improvements and all security measures contemplated by the Israeli-Palestinian Peace Agreement, including port facilities, roads, bridges, tunnels, fences, overpasses, rail links, border crossings and the like. The cost of these improvements and measures is not expected to be absorbed by the State of Israel or the State of Palestine.

Section Five

JERUSALEM

The United States recognizes the heightened sensitivity surrounding Jerusalem, a city that means so much to so many.

Jerusalem is a city unique in the history of civilization. No other place on earth can claim significance to three major religions. Each day, Jews pray at the Western Wall, Muslims bow in prayer at the al-Aqsa Mosque and Christians worship at the Church of the Holy Sepulchre.

Throughout history, Jerusalem has been subject to war and conquest. It has been used to divide people and to instigate conflict by those with evil intentions. But it does not have to be this way.

Jerusalem must remain a city that brings people of all faiths together to visit, to worship, to respect each other and to appreciate the majesty of history and the glory of God's creation.

L'État d'Israël et l'État de Palestine devraient conclure un accord d'accès afin de garantir la liberté d'accès et le droit à la prière sur tous les sites religieux au sein de l'État de Palestine et de l'État d'Israël. Une liste de ces lieux saints devrait être établie lors des négociations entre les parties.

Cette Vision envisage la création d'un fonds international (le "FONDS INTERNATIONAL") pour le développement des zones d'échange de terres désignées pour l'État de Palestine, ainsi que pour toutes les améliorations d'infrastructure et toutes les mesures de sécurité envisagées par l'accord de paix israélo-palestinien, y compris les installations portuaires, les routes, les ponts, les tunnels, les clôtures, les passages supérieurs, les liaisons ferroviaires, les passages frontaliers et autres. Le coût de ces améliorations et mesures ne devrait pas être absorbé par l'État d'Israël ou l'État de Palestine.

Cinquième section

JERUSALEM

Les États-Unis reconnaissent la sensibilité accrue qui entoure Jérusalem, une ville qui signifie tant pour tant de gens.

Jérusalem est une ville unique dans l'histoire de la civilisation. Aucun autre endroit sur terre ne peut prétendre avoir une signification pour trois grandes religions. Chaque jour, les juifs prient au Mur occidental, les musulmans s'inclinent en prière à la mosquée al-Aqsa et les chrétiens pratiquent leur culte à l'église du Saint-Sépulchre.

Tout au long de l'histoire, Jérusalem a été soumise à des guerres et à des conquêtes. Elle a été utilisée pour diviser les gens et pour provoquer des conflits par ceux qui avaient de mauvaises intentions. Mais il n'en est pas forcément ainsi.

Jérusalem doit rester une ville qui rassemble les gens de toutes les confessions pour les visiter, les adorer, les respecter les uns les autres et apprécier la majesté de l'histoire et la gloire de la création de Dieu.

The approach of this Vision is to keep Jerusalem united, make it accessible to all and to acknowledge its holiness to all in a manner that is respectful to all.

RELIGIOUS ASPECTS OF THE JERUSALEM ISSUE

We understand that theological interpretations differ within each religion. The descriptions below of Judaism, Christianity, and Islam are not intended to be definitive theological interpretations. It is nevertheless clear that each of these three great faiths has its own connection to Jerusalem.

For Judaism, Jerusalem is where Mount Moriah is located. According to Jewish tradition, it was there that Abraham nearly sacrificed his son, Isaac, until God intervened. Centuries later, Jerusalem became the political center of the Jewish people when King David united the twelve tribes of Israel, making the city the capital and spiritual center of the Jewish people, which it has remained for nearly 3,000 years. King David's son, King Solomon, built the First Temple on Mount Moriah.

According to Jewish tradition, inside the Temple, within the Holy of Holies, were stored the original Ten Commandments, revealed by God to Moses at Mount Sinai. The First Temple was destroyed by the Babylonians in 586 B.C. The Second Temple was built atop the same mountain and stood until it was destroyed by the Romans in 70 A.D. However, Jerusalem never lost its holiness to the Jewish People: It remains the direction to which Jews throughout the world turn in prayer and the destination of Jewish pilgrimage.

L'approche de cette Vision est de maintenir l'unité de Jérusalem, de la rendre accessible à tous et de reconnaître sa sainteté à tous d'une manière respectueuse de tous.

ASPECTS RELIGIEUX DE LA QUESTION DE JERUSALEM

Nous comprenons que les interprétations théologiques diffèrent au sein de chaque religion. Les descriptions ci-dessous du judaïsme, du christianisme, et l'Islam ne sont pas destinés à être des interprétations théologiques définitives. Il est néanmoins clair que chacune de ces trois grandes religions a son propre lien avec Jérusalem.

Pour le judaïsme, Jérusalem est l'endroit où se trouve le mont Moriah. Selon la tradition juive, c'est là qu'Abraham a failli sacrifier son fils, Isaac, jusqu'à ce que Dieu intervienne. Des siècles plus tard, Jérusalem est devenue le centre politique du peuple juif lorsque le roi David a uni les douze tribus d'Israël, faisant de la ville la capitale et le centre spirituel du peuple juif, qu'elle est restée pendant près de 3 000 ans. Le fils du roi David, le roi Salomon, a construit le premier temple sur le mont Moriah.

Selon la tradition juive, à l'intérieur du Temple, dans le Saint des Saints, étaient conservés les dix commandements originaux, révélés par Dieu à Moïse au Mont Sinaï. Le premier Temple a été détruit par les Babyloniens en 586 avant J.-C. Le second Temple a été construit au sommet de la même montagne et s'est maintenu jusqu'à sa destruction par les Romains en 70 après J.-C. Cependant, Jérusalem n'a jamais perdu sa sainteté pour le peuple juif : Elle reste la direction vers laquelle les Juifs du monde entier se tournent pour prier et la destination du pèlerinage juif.

Every year, on the 9th day of the Jewish month of Av, Jews fast, mourn and commemorate the destruction of the two Temples. Although Jews pray today at the Western Wall, which was a retaining wall of the Second Temple, the Temple Mount itself is the holiest site in Judaism. There are nearly 700 separate references to Jerusalem in the Hebrew Bible. For 100 generations the hopes and dreams of the Jewish people have been encapsulated by the words “Next

Year in Jerusalem.”

For Christianity, Jerusalem is where Jesus of Nazareth preached, was tried, crucified, resurrected, and ascended to Heaven.

Immediately after the recognition of Christianity as the official religion of the Roman Empire by Constantine in the early 4th century, religious institutions were established at important sites such as the Church of the Holy Sepulchre and the Mount of Olives. After the Islamic conquest of Jerusalem in 637, Christians longed to recover the holy city, which they finally achieved in 1099, although it was lost to them again in 1187. During the medieval period, Jerusalem remained the premier Christian

pilgrimage site, and a steady stream of visitors followed the footsteps of Jesus through Jerusalem, despite the dangers and challenges inherent in such travel. Under the Ottoman Empire, Christians were granted legal rights to their holy sites by successive *firmans* in the 18th and 19th centuries, establishing the Christian “Status Quo,” which was re-affirmed in the 1993 Vatican-Israel Fundamental Agreement. Today, Jerusalem is home to more than a dozen Christian sects and a thriving Christian population.

Chaque année, le 9e jour du mois juif d'Av, les Juifs jeûnent, pleurent et commémorent la destruction des deux Temples. Bien que les Juifs prient aujourd'hui au Mur occidental, qui était un mur de soutènement du Second Temple, le Mont du Temple lui-même est le site le plus sacré du judaïsme. Il y a près de 700 références distinctes à Jérusalem dans la Bible hébraïque. Depuis 100 générations, les espoirs et les rêves du peuple juif sont résumés par les mots "l' an prochain à Jérusalem".

Pour le christianisme, Jérusalem est l'endroit où Jésus de Nazareth a prêché, a été jugé, crucifié, ressuscité et est monté au ciel.

Immédiatement après la reconnaissance du christianisme comme religion officielle de l'Empire romain par Constantin au début du IVe siècle, des institutions religieuses ont été établies sur des sites importants tels que l'église du Saint-Sépulcre et le Mont des Oliviers. Après la conquête islamique de Jérusalem en 637, les chrétiens ont souhaité ardemment récupérer la ville sainte, ce qu'ils ont finalement réussi à faire en 1099, bien qu'elle leur ait de nouveau échappé en 1187. Au cours de la période médiévale, Jérusalem est restée la première ville chrétienne et un flux constant de visiteurs a suivi les traces de Jésus à travers Jérusalem, malgré les dangers et les défis inhérents à un tel voyage. Sous l'Empire ottoman, les chrétiens se sont vu accorder des droits légaux sur leurs lieux saints par les *firmans* successifs aux XVIIIe et XIXe siècles, établissant le "statu quo" chrétien, qui a été réaffirmé dans l'accord fondamental Vatican-Israël de 1993. Aujourd'hui, Jérusalem abrite plus d'une douzaine de sectes chrétiennes et une population chrétienne prospère.

For Islam, Jerusalem acquires prominence as stated in the Holy Koran: "Glory to Him who made His Servant go by night from the Sacred Mosque (al-Masjid al-Haram) to the Farthest Mosque (al-Masjid al-Aqsa) whose surroundings We have blessed, that We might show him some of Our signs."

According to Islamic tradition, the verse refers to the Prophet Muhammad's nocturnal journey from Mecca to Jerusalem (al-Isra'); he arrives at the area of the Temple Mount/Haram al-Sharif, where he ascends to Heaven (al-Mi'raj), to meet the earlier prophets and receive the commandment of prayer. In early Islam, when Muhammad had taken his followers from Mecca to Medina, he established Jerusalem as the direction of Islamic prayer (the first Qiblah) before later changing the direction of prayer to Mecca. There have been Muslim rulers who also emphasized the religious importance of Jerusalem. The Ummayyad Caliphate, based in Damascus, offered Jerusalem as an alternative place of pilgrimage when Mecca was controlled by a rival caliphate. The victory of Saladin over the Crusaders in 1187 led to a revival of Islamic interest in Jerusalem, and in 1517, Sultan Suleiman the Magnificent rebuilt its walls and religious sites.

Today, it is widely considered the third holiest site in Islam.

JERUSALEM'S HOLY SITES

After the Six Day War in 1967, when the State of Israel took control over all of Jerusalem, the State of Israel assumed responsibility for protecting all of the city's holy sites. Those holy sites include, without limitation, the Temple Mount/Haram al-Sharif, the Western Wall, the Muslim Holy Shrines, Church of St. Anne, Via Dolorosa (Stations of the Cross), Church of the Holy Sepulchre, Church of Viri Galilaei, Church of St. Stephen, Dormition Abbey, Tomb of the Virgin Mary, Room of the Last Supper,

Pour l'islam, Jérusalem acquiert une place importante, comme le stipule le Saint Coran : "Gloire à Celui qui a fait passer son Serviteur de nuit de la Mosquée Sacrée (al-Masjid al-Haram) à la Mosquée la plus éloignée (al-Masjid al-Aqsa) dont Nous avons béni les environs, afin de lui montrer certains de Nos signes".

Selon la tradition islamique, le verset fait référence au voyage nocturne du prophète Muhammad de La Mecque à Jérusalem (al-Isra') ; il arrive dans la région du mont du Temple/Haram al-Sharif, où il monte au ciel (al-Mi'raj), pour rencontrer les premiers prophètes et recevoir le commandement de la prière. Au début de l'islam, lorsque Muhammad avait emmené ses disciples de La Mecque à Médine, il a établi Jérusalem comme direction de la prière islamique (la première Qiblah) avant de changer plus tard la direction de la prière à La Mecque. Certains dirigeants musulmans ont également souligné l'importance religieuse de Jérusalem. Le califat omeyyade, basé à Damas, a proposé Jérusalem comme lieu de pèlerinage alternatif lorsque La Mecque était contrôlée par un califat rival. La victoire de Saladin sur les Croisés en 1187 a entraîné un regain d'intérêt des musulmans pour Jérusalem, et en 1517, le sultan Soliman le Magnifique a reconstruit ses murs et ses sites religieux.

Aujourd'hui, elle est largement considérée comme le troisième site le plus saint de l'Islam.

LES LIEUX SAINTS DE JÉRUSALEM

Après la Guerre des Six Jours en 1967, lorsque l'Etat d'Israël a pris le contrôle de tout Jérusalem, l'Etat d'Israël a assumé la responsabilité de la protection de tous les lieux saints de la ville. Ces lieux saints comprennent, sans limitation, le Mont du Temple/Haram al-Charif, le Mur occidental, les sanctuaires musulmans, l'église Sainte-Anne, la Via Dolorosa (chemin de croix), l'église du Saint-Sépulchre, l'église de Viri Galilaei, l'église Saint-Étienne, l'abbaye de la Dormition, le tombeau de la Vierge Marie, la salle de la dernière Cène,

Augusta Victoria Church of Ascension, Garden of Gethsemane, Church of Mary Magdalene, Dominus Flevit Church, Pater Noster Church, Church of St. Peter in Gallicantu, Church of the Ascension, The Russian Church, Secours Catholique 'House of Abraham,' Mount Scopus, Hurva Synagogue, Tomb of Absalom, Tomb of Zechariah, Second Temple Pilgrimage Road, Tomb of the Prophets Haggai, Zechariah and Malachi, Gihon Spring, City of David, Mount of Olives, Sambuski Jewish Cemetery, and the Pool of Siloam.

Unlike many previous powers that had ruled Jerusalem, and had destroyed the holy sites of other faiths, the State of Israel is to be commended for safeguarding the religious sites of all and maintaining a religious status quo.

Given this commendable record for more than half a century, as well as the extreme sensitivity regarding some of Jerusalem's holy sites, we believe that this practice should remain, and that all of Jerusalem's holy sites should be subject to the same governance regimes that exist today. In particular the status quo at the Temple Mount/Haram al-Sharif should continue uninterrupted.

Jerusalem's holy sites should remain open and available for peaceful worshippers and tourists of all faiths. People of every faith should be permitted to pray on the Temple Mount/Haram al-Sharif, in a manner that is fully respectful to their religion, taking into account the times of each religion's prayers and holidays, as well as other religious factors.

POLITICAL STATUS OF JERUSALEM

One of the most complicated issues in achieving peace is resolving the question of the political status of Jerusalem.

l'église de l'Ascension d'Augusta Victoria, le jardin de Gethsemany, l'église de Marie Madeleine, l'église Dominus Flevit, l'église du Pater Noster, l'église de Saint-pierre en Gallicante, l'église de l'Ascension, l'église russe, la maison d'Abraham du Secours Catholique, le mont Scopus, la synagogue de la Hourva, le tombeau d'Absalom, le tombeau de Zacharie, la route de pèlerinage du Second Temple, le tombeau des prophètes Aggée, Zacharie et Malachie, la source du Gihon, la cité de David, le mont des Oliviers, le cimetièrè juif Sambuski et la piscine de Siloé.

Contrairement à de nombreuses puissances précédentes qui ont régné sur Jérusalem et ont détruit les lieux saints d'autres religions, l'État d'Israël doit être félicité pour la sauvegarde des sites religieux de tous et le maintien d'un statu quo religieux.

Compte tenu de ce bilan louable depuis plus d'un demi-siècle, ainsi que de l'extrême sensibilité concernant certains des lieux saints de Jérusalem, nous pensons que cette pratique doit être maintenue, et que tous les lieux saints de Jérusalem doivent être soumis aux mêmes régimes de gouvernance qui existent aujourd'hui. En particulier, le statu quo au Mont du Temple/Haram al-Sharif devrait être maintenu sans interruption.

Les lieux saints de Jérusalem doivent rester ouverts et accessibles aux fidèles pacifiques et aux touristes de toutes confessions. Les personnes de toutes les confessions devraient être autorisées à prier sur le Mont du Temple/Haram al-Charif, d'une manière pleinement respectueuse de leur religion, en tenant compte des horaires des prières et des fêtes de chaque religion, ainsi que d'autres facteurs religieux.

STATUT POLITIQUE DE JÉRUSALEM

L'une des questions les plus compliquées pour parvenir à la paix est la résolution de la question du statut politique de Jérusalem.

Prior to 1967, a divided Jerusalem was a source of great tension in the region, with Jordanian and Israeli forces separated by barbed wire and Israeli residents of Jerusalem endangered by sniper fire.

A division of Jerusalem would be inconsistent with the policy statements of the Jerusalem Embassy Act of 1995 of the United States. All former presidents who have been involved in the peace process have agreed that Jerusalem should not be physically divided again.

On December 6, 2017, on behalf of the United States of America, President Trump recognized Jerusalem as Israel's capital.

The President also made clear that the specific boundaries of Israeli sovereignty in Jerusalem would be subject to final status negotiations between the parties.

We believe that returning to a divided Jerusalem, and in particular having two separate security forces in one of the most sensitive areas on earth, would be a grave mistake.

While a physical division of the city must be avoided, a security barrier currently exists that does not follow the municipal boundary and that already separates Arab neighborhoods (i.e., Kafr Aqab, and the eastern part of Shuafat) in Jerusalem from the rest of the neighborhoods in the city.

This physical barrier should remain in place and should serve as a border between the capitals of the two parties.

Jerusalem will remain the sovereign capital of the State of Israel, and it should remain an undivided city.

Avant 1967, la division de Jérusalem était une source de grande tension dans la région, les forces jordaniennes et israéliennes étant séparées par des fils barbelés et les résidents israéliens de Jérusalem étant menacés par des tirs de snipers.

Une division de Jérusalem serait incompatible avec les déclarations politiques du Jerusalem Embassy Act de 1995 des États-Unis. Tous les anciens présidents qui ont participé au processus de paix ont convenu que Jérusalem ne devait pas être à nouveau physiquement divisée.

Le 6 décembre 2017, au nom des États-Unis d'Amérique, le président Trump a reconnu Jérusalem comme capitale d'Israël.

Le président a également précisé que les limites spécifiques de la souveraineté israélienne à Jérusalem feraient l'objet de négociations sur le statut final entre les parties.

Nous pensons que revenir à une Jérusalem divisée, et en particulier avoir deux forces de sécurité séparées dans l'une des zones les plus sensibles du monde, serait une grave erreur.

Bien qu'il faille éviter une division physique de la ville, il existe actuellement une barrière de sécurité qui ne suit pas la limite municipale et qui sépare déjà les quartiers arabes (c'est-à-dire Kafr Aqab et la partie orientale du Chouafat) de Jérusalem du reste des quartiers de la ville.

Cette barrière physique doit rester en place et doit servir de frontière entre les capitales des deux parties.

Jérusalem restera la capitale souveraine de l'État d'Israël, et elle devrait rester une ville indivisible.

The sovereign capital of the State of Palestine should be in the section of East Jerusalem located in all areas east and north of the existing security barrier, including Kafr Aqab, the eastern part of Shuafat and Abu Dis, and could be named Al Quds or another name as determined by the State of Palestine.

This Vision would allow the Arab residents of Israel's capital, Jerusalem, beyond the 1949 armistice lines but inside the existing security barrier to choose one of three options:

Become citizens of the State of Israel

Become citizens of the State of Palestine

Retain their status as permanent residents in Israel.

Over the years, some Arab residents of these areas (approximately 6%) have chosen to become Israeli citizens, and that option should remain available to Arab residents of these areas in the future.

Other Arab residents of these areas may want to embrace a Palestinian political identity by choosing to become citizens of the State of Palestine, and that option should be available to them as well.

Many of the Arab residents of these areas may want to maintain a political identity that is separate from either Israel or Palestine, and which allows them to take pride in their unique identity and history. That option should remain available to them.

PRIVILEGES, BENEFITS AND OBLIGATIONS

The privileges, benefits and obligations of Arab residents of these areas who choose to keep their status as permanent residents of Israel should remain the same.

La capitale souveraine de l'État de Palestine devrait se trouver dans la partie de Jérusalem-Est située dans toutes les zones à l'est et au nord de la barrière de sécurité existante, y compris Kafr Aqab, la partie orientale de Chouafat et Abou Dis, et pourrait être appelée Al Qods ou un autre nom déterminé par l'État de Palestine.

Cette vision permettrait aux résidents arabes de la capitale israélienne, Jérusalem, au-delà des lignes d'armistice de 1949 mais à l'intérieur de la barrière de sécurité existante de choisir l'une des trois options :

Devenir citoyens de l'État d'Israël

Devenir citoyens de l'État de Palestine

Conserver leur statut de résidents permanents en Israël.

Au fil des ans, certains résidents arabes de ces régions (environ 6 %) ont choisi de devenir citoyens israéliens, et cette option devrait rester ouverte aux résidents arabes de ces régions à l'avenir.

D'autres résidents arabes de ces zones peuvent vouloir adopter une identité politique palestinienne en choisissant de devenir citoyens de l'État de Palestine, et cette option devrait leur être offerte également.

Beaucoup de résidents arabes de ces régions peuvent vouloir maintenir une identité politique séparée d'Israël ou de la Palestine, et qui leur permet d'être fiers de leur identité et de leur histoire uniques. Cette option devrait rester à leur disposition.

PRIVILÈGES, AVANTAGES ET OBLIGATIONS

Les privilèges, avantages et obligations des résidents arabes de ces régions qui choisissent de conserver leur statut de résidents permanents en Israël devraient rester les mêmes.

The privileges, benefits and obligations of Arab residents of these areas who choose to become citizens of Palestine will be determined by the laws of the State of Palestine and the State of Israel, as applicable.

The residents of these areas who choose to become citizens of the State of Israel will have all the privileges, benefits and obligations of being citizens of the State of Israel. Residents of these areas, who today are citizens of Israel, will maintain the same privileges, benefits and obligations that they have today.

SPECIAL TOURIST AREA

The State of Israel should allow for the development by the State of Palestine of a special tourism zone in Atarot, in a specific

area to be agreed upon by the parties. We envision that this area should be a world class tourist zone that should support Muslim tourism to Jerusalem and its holy sites. We envision that this zone will become a thriving and vibrant tourism center that includes state-of-the-art public transportation that provides easy access to and from the holy sites.

To support this new development, the economic development program will identify financing for the construction of restaurants, shops, hotels, cultural centers, and other tourism facilities within this zone. Fast-track accessibility to the Muslim Holy Shrines should be developed and maintained. The specific details of this area, including, without limitation, taxation, and zoning should be negotiated between the parties.

Les privilèges, avantages et obligations des résidents arabes de ces régions qui choisissent de devenir citoyens de Palestine seront déterminés par les lois de l'État de Palestine et de l'État d'Israël, selon le cas.

Les résidents de ces régions qui choisissent de devenir citoyens de l'État d'Israël bénéficieront de tous les privilèges, avantages et obligations liés à la citoyenneté de l'État d'Israël. Les résidents de ces zones, qui sont aujourd'hui citoyens d'Israël, conserveront les mêmes privilèges, avantages et obligations qu'ils ont aujourd'hui.

ZONE TOURISTIQUE SPÉCIALE

L'État d'Israël devrait permettre le développement par l'État de Palestine d'une zone touristique spéciale à Atarot, dans une zone à convenir entre les parties. Nous envisageons que cette zone soit une zone touristique de classe mondiale qui devrait soutenir le tourisme musulman à Jérusalem et ses lieux saints. Nous envisageons que cette zone devienne un centre touristique prospère et dynamique qui inclut des transports publics de pointe permettant un accès facile aux lieux saints.

Pour soutenir ce nouveau développement, le programme de développement économique identifiera des financements pour la construction de restaurants, de magasins, d'hôtels, de centres culturels et d'autres installations touristiques dans cette zone. L'accessibilité rapide aux lieux saints musulmans doit être développée et maintenue. Les détails spécifiques de cette zone, y compris, sans limitation, la fiscalité et le zonage, devraient être négociés entre les parties.

TOURISM MATTERS RELATING TO THE OLD CITY OF JERUSALEM

Without derogating the State of Israel's sovereignty, during the negotiation of the Israeli-Palestinian Peace Agreement, and subject to the State of Israel's security requirements, the parties shall:

Negotiate a mechanism by which licenses shall be provided to Palestinian tour guides to operate tours in the Old City of Jerusalem as well as at sites sacred to Christianity and Islam in other areas of Jerusalem;

Establish a Jerusalem-Al Quds Joint Tourism Development Authority (the "JTDA"). The JTDA will work to promote Jewish, Muslim and Christian tourism in both the State of Israel and the State of Palestine. Israel will establish a mechanism whereby part of the tax revenues from the increased tourism in the Old City of Jerusalem will be allocated to the JTDA for further reinvestment for tourism in the Old City of Jerusalem. The JTDA will also work with the Hashemite Kingdom of Jordan to promote regional tourism.

RECOGNITION OF CAPITALS

Jerusalem should be internationally recognized as the capital of the State of Israel. Al Quds (or another name selected by the State of Palestine) should be internationally recognized as the capital of the State of Palestine.

Neither party shall encourage or support efforts by other countries or persons to deny the legitimacy of the other party's capital or its sovereignty. The mayors for each capital city will establish mechanisms for regular consultation and voluntary cooperation on matters of significance to the two capitals.

QUESTIONS DE TOURISME RELATIVES À LA VIEILLE VILLE DE JERUSALEM

Sans déroger à la souveraineté de l'État d'Israël, pendant la négociation de l'accord de paix israélo-palestinien, et sous réserve des exigences de sécurité de l'État d'Israël, les parties

Négocieront un mécanisme par lequel des licences seront accordées aux guides touristiques palestiniens pour qu'ils puissent organiser des visites dans la vieille ville de Jérusalem ainsi que sur les sites sacrés du christianisme et de l'islam dans d'autres quartiers de Jérusalem ;

créeront une autorité conjointe de développement du tourisme Jérusalem-Al Qods (« Jerusalem-Al Quds Joint Tourism Development Authority" – la JTDA). La JTDA s'efforcera de promouvoir le tourisme juif, musulman et chrétien dans l'État d'Israël et l'État de Palestine. Israël établira un mécanisme par lequel une partie des recettes fiscales provenant de l'augmentation du tourisme dans la vieille ville de Jérusalem sera allouée à la JTDA pour être réinvestie dans le tourisme dans la vieille ville de Jérusalem. La JTDA travaillera également avec le Royaume hachémite de Jordanie pour promouvoir le tourisme régional.

RECONNAISSANCE DES CAPITALES

Jérusalem devrait être reconnue internationalement comme la capitale de l'État d'Israël. Al Qods (ou un autre nom choisi par l'État de Palestine) devrait être internationalement reconnu comme la capitale de l'État de Palestine.

Aucune des parties ne doit encourager ou soutenir les efforts d'autres pays ou personnes visant à nier la légitimité de la capitale de l'autre partie ou sa souveraineté. Les maires de chaque capitale établiront des mécanismes de consultation régulière et de coopération volontaire sur les questions importantes pour les deux capitales.

The embassy of the United States to the State of Israel will remain in Jerusalem. Following the signing of the Israeli-Palestinian Peace Agreement, the embassy of the United States to the State of Palestine will be in Al Quds at a location to be chosen by the United States, in agreement with the State of Palestine. The United States will recognize the State of Israel and the State of Palestine in their respective capitals and encourage other nations to relocate their embassies to Jerusalem and Al Quds, as applicable.

Section six

THE TRUMP ECONOMIC PLAN

At the invitation of the Kingdom of Bahrain, this past June in Manama, the United States presented the administration's Middle East Peace Economic Plan titled *Peace to Prosperity: A New Vision for the Palestinian People*.

The United States recognizes that the successful signing and implementation of the Israeli-Palestinian Peace Agreement will have a significant impact on the economic prospects of the region. In Bahrain, the international community stressed its commitment to the economic plan and its necessity, as well as its viability following the signing of a peace agreement.

The economic plan will empower the Palestinian people to build a prosperous and vibrant Palestinian society. It consists of three initiatives that will support distinct pillars of the Palestinian society: the economy, the people, and the government. With the potential to facilitate more than \$50 billion in new investment over ten years, *Peace to Prosperity* represents the most ambitious and comprehensive international effort for the Palestinian people to date.

L'ambassade des États-Unis auprès de l'État d'Israël restera à Jérusalem. Après la signature de l'accord de paix israélo-palestinien, l'ambassade des États-Unis auprès de l'État de Palestine sera à Al Qods, à un endroit choisi par les États-Unis, en accord avec l'État de Palestine. Les États-Unis reconnaîtront l'État d'Israël et l'État de Palestine dans leurs capitales respectives et encourageront les autres nations à déplacer leurs ambassades à Jérusalem et à Al Qods, le cas échéant.

Section six

LE PLAN ÉCONOMIQUE TRUMP

À l'invitation du Royaume de Bahreïn, les États-Unis ont présenté en juin dernier à Manama le plan économique de paix au Moyen-Orient de l'administration américaine, intitulé "De la paix à la prospérité" : Une nouvelle vision pour le peuple palestinien.

Les États-Unis reconnaissent que la signature et la mise en œuvre réussies de l'accord de paix israélo-palestinien auront un impact significatif sur les perspectives économiques de la région. Au Bahreïn, la communauté internationale a souligné son engagement envers le plan économique et sa nécessité, ainsi que sa viabilité après la signature d'un accord de paix.

Le plan économique donnera au peuple palestinien les moyens de construire une société palestinienne prospère et dynamique. Il se compose de trois initiatives qui soutiendront des piliers distincts de la société palestinienne : l'économie, le peuple et le gouvernement. Avec la possibilité de faciliter plus de 50 milliards de dollars de nouveaux investissements sur dix ans, le programme "De la paix à la prospérité" représente l'effort international le plus ambitieux et le plus complet pour le peuple palestinien à ce jour.

It has the ability to fundamentally transform the West Bank and Gaza and to open a new chapter in Palestinian history, one defined, not by adversity and loss, but by opportunity and dignity. The first initiative will unleash the economic potential of the Palestinian people. By developing property and contract rights, the rule of law, anti-corruption measures, capital markets, a pro-growth tax structure, and a low-tariff scheme with reduced trade barriers, this initiative envisions policy reforms coupled with strategic infrastructure investments that will improve the business environment and stimulate private-sector growth. Hospitals, schools, homes, and businesses will secure reliable access to affordable electricity, clean water, and digital services. Billions of dollars of new investment will flow into various sectors of the Palestinian economy. Businesses will have increased access to capital, and the markets of the West Bank and Gaza will be connected with key trading partners, including Egypt, Israel, Jordan, and Lebanon. The resulting economic growth has the potential to end the current unemployment crisis and transform the West Bank and Gaza into a center of opportunity.

The second initiative will empower the Palestinian people to realize their ambitions. Through new data-driven, outcomes-based education options at home, expanded online education platforms, increased vocational and technical training, and the prospect of international exchanges, this initiative will enhance and expand a variety of programs that directly improve the well-being of the Palestinian people. It will strengthen the Palestinian educational system and ensure that students can fulfill their academic goals and be prepared for the workforce.

Il a la capacité de transformer fondamentalement la Cisjordanie et la bande de Gaza et d'ouvrir un nouveau chapitre de l'histoire palestinienne, un chapitre défini, non pas par l'adversité et la perte, mais par l'opportunité et la dignité. La première initiative permettra de libérer le potentiel économique du peuple palestinien. En développant les droits de propriété et les droits contractuels, l'État de droit, les mesures de lutte contre la corruption, les marchés de capitaux, une structure fiscale favorable à la croissance et un système de droits de douane peu élevés avec des barrières commerciales réduites, cette initiative envisage des réformes politiques associées à des investissements stratégiques dans les infrastructures qui amélioreront l'environnement des entreprises et stimuleront la croissance du secteur privé. Les hôpitaux, les écoles, les foyers et les entreprises bénéficieront d'un accès fiable à l'électricité, à l'eau potable et aux services numériques à un prix abordable. Des milliards de dollars de nouveaux investissements seront injectés dans divers secteurs de l'économie palestinienne. Les entreprises auront un meilleur accès aux capitaux et les marchés de Cisjordanie et de Gaza seront reliés à des partenaires commerciaux clés, notamment l'Égypte, Israël, la Jordanie et le Liban. La croissance économique qui en résultera a le potentiel de mettre fin à la crise actuelle du chômage et de transformer la Cisjordanie et Gaza en un centre d'opportunités.

La deuxième initiative donnera au peuple palestinien les moyens de réaliser ses ambitions. Grâce à de nouvelles options d'éducation à domicile, fondées sur les données et les résultats, à des plateformes d'éducation en ligne élargies, à une formation professionnelle et technique accrue et à la perspective d'échanges internationaux, cette initiative permettra d'améliorer et d'étendre une variété de programmes qui améliorent directement le bien-être du peuple palestinien. Elle renforcera le système éducatif palestinien et garantira que les étudiants puissent atteindre leurs objectifs scolaires et être préparés à la vie active.

Equally important, access to quality healthcare will be dramatically improved, as Palestinian hospitals and clinics will be outfitted with the latest healthcare technology and equipment. In addition, new opportunities for cultural and recreational activities will improve the quality of life of the Palestinian people. From parks and cultural institutions to athletic facilities and libraries, this initiative's projects will enrich public life throughout the West Bank and Gaza.

The third initiative will enhance Palestinian governance, improving the public sector's ability to serve its citizens and enable private-sector growth. This initiative will support the public sector in undertaking the improvements and reforms necessary to achieve long-term economic success. A commitment to upholding property rights, improving the legal and regulatory framework for businesses, adopting a growth-oriented, enforceable tax structure, and developing robust capital markets will increase exports and foreign direct investment. A fair and independent judicial branch will ensure this pro-growth environment is protected and that civil society flourishes. New systems and policies will help bolster government transparency and accountability. International partners will work to eliminate the Palestinian public sector's donor dependency and put the Palestinians on a trajectory to achieve long-term fiscal sustainability. Institutions will be modernized and made more efficient to facilitate the most effective delivery of essential services for the citizens. With the support of the Palestinian leadership, this initiative can usher in a new era of prosperity and opportunity for the Palestinian people and institutionalize the policies required for successful economic transformation.

Tout aussi important, l'accès à des soins de santé de qualité sera considérablement amélioré, puisque les hôpitaux et cliniques palestiniens seront équipés des technologies et équipements de santé les plus récents. En outre, de nouvelles possibilités d'activités culturelles et récréatives amélioreront la qualité de vie du peuple palestinien. Des parcs et des institutions culturelles aux installations sportives et aux bibliothèques, les projets de cette initiative enrichiront la vie publique dans toute la Cisjordanie et à Gaza.

La troisième initiative renforcera la gouvernance palestinienne, en améliorant la capacité du secteur public à servir ses citoyens et en permettant la croissance du secteur privé. Cette initiative aidera le secteur public à entreprendre les améliorations et les réformes nécessaires à la réussite économique à long terme. Un engagement à faire respecter les droits de propriété, à améliorer le cadre juridique et réglementaire des entreprises, à adopter une structure fiscale axée sur la croissance et applicable et à développer des marchés de capitaux solides permettra d'accroître les exportations et les investissements directs étrangers. Un pouvoir judiciaire équitable et indépendant garantira la protection de cet environnement favorable à la croissance et l'épanouissement de la société civile. De nouveaux systèmes et politiques contribueront à renforcer la transparence et la responsabilité des gouvernements. Les partenaires internationaux s'efforceront d'éliminer la dépendance du secteur public palestinien vis-à-vis des donateurs et de mettre les Palestiniens sur une trajectoire permettant d'atteindre la viabilité budgétaire à long terme. Les institutions seront modernisées et rendues plus efficaces afin de faciliter la prestation la plus efficace possible des services essentiels aux citoyens. Avec le soutien des dirigeants palestiniens, cette initiative peut ouvrir une nouvelle ère de prospérité et d'opportunités pour le peuple palestinien et institutionnaliser les politiques nécessaires à une transformation économique réussie.

These three initiatives are more than just a vision of a promising future for the Palestinian people. They are also the foundation for an implementable plan. Capital raised through this international effort will be placed into a new fund administered by an established multilateral development bank. Accountability, transparency, anti-corruption, and conditionality safeguards will protect investments and ensure that capital is allocated efficiently and effectively. The fund's leadership will work with beneficiaries to outline annual investment guidelines, development goals, and governance reforms that will support project implementation in the areas identified within *Peace to Prosperity*. Grants, concessional loans, and other support will be distributed to projects that meet the defined criteria through a streamlined process that will enable both flexibility and accountability.

In addition to the requirement that the State of Palestine comply in all respects with the Israeli-Palestinian Peace Agreement, *Peace to Prosperity* will be conditioned upon (i) the establishment by the State of Palestine of transparent, independent, and credit-worthy financial institutions capable of engaging in international market transactions in the same manner as financial institutions of western democracies, (ii) the establishment of appropriate governance to ensure the proper use of funds, and (iii) the establishment of a legal system that protects investments and addresses commercial expectations.

The United States will work with the Palestinian Authority to identify economic projects for Al Quds and incorporate such projects into *Peace to Prosperity*.

The economic plan will empower the Palestinian people to build the society that they have aspired to establish for generations.

Ces trois initiatives sont plus qu'une simple vision d'un avenir prometteur pour le peuple palestinien. Elles constituent également le fondement d'un plan réalisable. Les capitaux mobilisés grâce à cet effort international seront placés dans un nouveau fonds administré par une banque multilatérale de développement bien établie. Des garanties de responsabilité, de transparence, de lutte contre la corruption et de conditionnalité protégeront les investissements et garantiront une affectation efficace et efficiente des capitaux. Les dirigeants du fonds travailleront avec les bénéficiaires pour définir les lignes directrices annuelles en matière d'investissement, les objectifs de développement et les réformes de gouvernance qui soutiendront la mise en œuvre des projets dans les domaines identifiés dans le cadre de la Paix pour la prospérité. Des subventions, des prêts à des conditions préférentielles et d'autres formes de soutien seront distribués aux projets qui répondent aux critères définis, par le biais d'un processus rationalisé qui permettra à la fois la flexibilité et la responsabilité.

Outre l'exigence que l'État de Palestine se conforme à tous égards à l'accord de paix israélo-palestinien, le programme "Paix pour la prospérité" sera conditionné par (i) la création par l'État de Palestine d'institutions financières transparentes, indépendantes et solvables, capables de s'engager dans des transactions sur le marché international de la même manière que les institutions financières des démocraties occidentales, (ii) la mise en place d'une gouvernance appropriée pour garantir la bonne utilisation des fonds, et (iii) l'établissement d'un système juridique qui protège les investissements et répond aux attentes commerciales.

Les États-Unis travailleront avec l'Autorité palestinienne pour identifier des projets économiques pour Al Qods et incorporer ces projets dans le programme "Peace to Prosperity".

Le plan économique donnera au peuple palestinien les moyens de construire la société qu'il aspire à établir depuis des générations.

It will allow Palestinians to realize a better future and pursue their dreams. We are confident that the international community will support this plan. Ultimately, however, the power to implement it lies in the hands of the Palestinian people.

Section Seven

SECURITY

This Vision is designed to enable Israelis and Palestinians to live in peace and to reduce the risk of terrorism. It is unrealistic to ask the State of Israel to make security compromises that could endanger the lives of its citizens. Appendix 2A provides a broad outline of some the acute security challenges facing the State of Israel. The goal of this Vision is to enable the parties to meet those security challenges and to enable the State of Palestine to assume as much of its security responsibilities as possible, as quickly as possible, throughout the State of Palestine.

This Vision contemplates facilitating close security coordination between the State of Israel and the State of Palestine, together with the Hashemite Kingdom of Jordan and the Arab Republic of Egypt. This section sets forth the best path to realistically achieve this goal. If the proper level of security coordination cannot be achieved, then the security of the State of Israel is nevertheless protected under this Vision.

Every country spends a very significant sum of money on its defense from external threats. The State of Palestine will not be burdened with such costs, because it will be shouldered by the State of Israel.

Elle permettra aux Palestiniens de réaliser un avenir meilleur et de poursuivre leurs rêves. Nous sommes convaincus que la communauté internationale soutiendra ce plan. Mais en fin de compte, le pouvoir de le mettre en œuvre est entre les mains du peuple palestinien.

Section sept

SÉCURITÉ

Cette vision est conçue pour permettre aux Israéliens et aux Palestiniens de vivre en paix et pour réduire le risque de terrorisme. Il est irréaliste de demander à l'État d'Israël de faire des compromis en matière de sécurité qui pourraient mettre en danger la vie de ses citoyens. L'annexe 2A donne un aperçu général de certains des défis sécuritaires aigus auxquels l'État d'Israël est confronté. L'objectif de cette vision est de permettre aux parties de relever ces défis en matière de sécurité et de permettre à l'État de Palestine d'assumer autant de ses responsabilités en matière de sécurité que possible, le plus rapidement possible, sur l'ensemble du territoire de l'État de Palestine.

Cette vision envisage de faciliter une coordination étroite en matière de sécurité entre l'État d'Israël et l'État de Palestine, ainsi qu'avec le Royaume hachémite de Jordanie et la République arabe d'Égypte. La présente section expose la meilleure voie à suivre pour atteindre cet objectif de manière réaliste. Si le niveau approprié de coordination en matière de sécurité ne peut être atteint, la sécurité de l'État d'Israël est néanmoins protégée dans le cadre de cette vision.

Chaque pays dépense une somme d'argent très importante pour sa défense contre les menaces extérieures. L'État de Palestine n'aura pas à supporter de tels coûts, car il sera pris en charge par l'État d'Israël.

This is a significant benefit for the economy of the State of Palestine since funds that would otherwise be spent on defense can instead be directed towards healthcare, education, infrastructure and other matters to improve Palestinians' well-being.

Upon signing the Israeli-Palestinian Peace Agreement, the State of Israel will maintain overriding security responsibility for the State of Palestine, with the aspiration that the Palestinians will be responsible for as much of their internal security as possible, subject to the provisions of this Vision. The State of Israel will work diligently to minimize its security footprint in the State of Palestine according to the principle that the more the State of Palestine does, the less the State of Israel will have to do. The State of Israel and the Hashemite Kingdom of Jordan will discuss to what extent, if any, the Hashemite Kingdom of Jordan can assist the State of Israel and the State of Palestine in connection with security in the State of Palestine.

The criteria for Palestinian security performance (the "SECURITY CRITERIA") are generally outlined in Appendix 2B.

As the State of Palestine meets and maintains the Security Criteria, the State of Israel's involvement in security within the State of Palestine will be reduced. Both the Israelis and Palestinians have a common interest in maximizing Palestinian capability as quickly as possible. The United States and Israel will continue their work to strengthen the capabilities of the PASF.

The State of Israel will work to increase joint-cooperation with the PASF to help build its terrorism prevention capabilities.

Achieving that goal in a manner that enhances the security of both countries will necessitate the following:

Il s'agit d'un avantage important pour l'économie de l'État de Palestine puisque les fonds qui seraient autrement dépensés pour la défense peuvent plutôt être dirigés vers les soins de santé, l'éducation, les infrastructures et d'autres questions pour améliorer le bien-être des Palestiniens.

Lors de la signature de l'accord de paix israélo-palestinien, l'État d'Israël conservera la responsabilité primordiale de la sécurité de l'État de Palestine, avec l'aspiration que les Palestiniens seront responsables de la plus grande partie possible de leur sécurité intérieure, sous réserve des dispositions de cette Vision. L'État d'Israël travaillera avec diligence pour minimiser son empreinte sécuritaire dans l'État de Palestine selon le principe que plus l'État de Palestine en fait, moins l'État d'Israël aura à faire. L'État d'Israël et le Royaume hachémite de Jordanie examineront dans quelle mesure, le cas échéant, le Royaume hachémite de Jordanie peut aider l'État d'Israël et l'État de Palestine en ce qui concerne la sécurité dans l'État de Palestine.

Les critères de performance en matière de sécurité palestinienne (les "CRITÈRES DE SÉCURITÉ") sont généralement exposés à l'annexe 2B.

Lorsque l'État de Palestine remplit et maintient les critères de sécurité, l'implication de l'État d'Israël dans la sécurité au sein de l'État de Palestine sera réduite. Tant les Israéliens que les Palestiniens ont un intérêt commun à maximiser les capacités palestiniennes le plus rapidement possible. Les États-Unis et Israël poursuivront leur travail pour renforcer les capacités de la PASF.

L'État d'Israël s'efforcera d'accroître sa coopération avec la PASF pour l'aider à renforcer ses capacités de prévention du terrorisme.

Pour atteindre cet objectif d'une manière qui renforce la sécurité des deux pays, il faudra prendre les mesures suivantes

The State of Palestine shall be fully demilitarized and remain so, as outlined in Appendix 2C.

The State of Palestine will have security forces capable of maintaining internal security and preventing terror attacks within the State of Palestine and against the State of Israel, the Hashemite Kingdom of Jordan and the Arab Republic of Egypt. The mission of the State of Palestine's security forces will be public order, law enforcement, counterterrorism (working with the State of Israel, the Hashemite Kingdom of Jordan and the Arab Republic of Egypt as described below), border security (working with the State of Israel, the Hashemite Kingdom of Jordan and the Arab Republic of Egypt, as applicable, and as described below), protection of government officials and foreign dignitaries, and disaster response. These specific capabilities (i) may not (A) violate the principle that the State of Palestine in all its territory, including Gaza, shall be, and shall remain, fully demilitarized or (B) derogate the State of Israel's overriding security responsibility, and (ii) will be agreed upon by the State of Palestine and the State of Israel.

This security protocol is intended to continue unless and until there is a different agreement by both the State of Israel and the State of Palestine.

Over many years, the United States has supported the Palestinian Authority's efforts to counter terrorism. This partnership has established a foundation of trust that this Vision hopes to build upon. This Vision is based on the belief and expectation that the State of Palestine will continue such efforts and work towards enhancing such efforts.

L'État de Palestine sera entièrement démilitarisé et le restera, comme indiqué à l'annexe 2C.

L'État de Palestine disposera de forces de sécurité capables de maintenir la sécurité intérieure et de prévenir les attaques terroristes à l'intérieur de l'État de Palestine et contre l'État d'Israël, le Royaume hachémite de Jordanie et la République arabe d'Égypte. Les forces de sécurité de l'État de Palestine auront pour mission l'ordre public, le maintien de l'ordre, la lutte contre le terrorisme (en collaboration avec l'État d'Israël, le Royaume hachémite de Jordanie et la République arabe d'Égypte, comme décrit ci-dessous), la sécurité des frontières (en collaboration avec l'État d'Israël, le Royaume hachémite de Jordanie et la République arabe d'Égypte, selon le cas, et comme décrit ci-dessous), la protection des fonctionnaires et des dignitaires étrangers, et la réponse aux catastrophes. Ces capacités spécifiques (i) ne peuvent (A) violer le principe selon lequel l'État de Palestine sur l'ensemble de son territoire, y compris Gaza, sera et restera entièrement démilitarisé ou (B) déroger à la responsabilité primordiale de l'État d'Israël en matière de sécurité, et (ii) seront convenues par l'État de Palestine et l'État d'Israël.

Le présent protocole de sécurité est destiné à se poursuivre à moins et jusqu'à ce qu'il y ait un accord différent entre l'État d'Israël et l'État de Palestine.

Depuis de nombreuses années, les États-Unis soutiennent les efforts de l'Autorité palestinienne pour lutter contre le terrorisme. Ce partenariat a établi une base de confiance sur laquelle cette Vision espère pouvoir s'appuyer. Cette vision est fondée sur la conviction et l'espoir que l'État de Palestine poursuivra ces efforts et s'efforcera de les renforcer.

Once the State of Israel determines that the State of Palestine has demonstrated both a clear intention and a sustained capacity to fight terrorism, a pilot program will be initiated in an area of the West Bank portion of the State of Palestine, designated by the State of Israel, to determine if the State of Palestine is able to meet the Security Criteria. If the State of Palestine succeeds in maintaining the Security Criteria in the designated pilot area, then the pilot program will be expanded to other areas within the State of Palestine as well. The United States will help support the State of Palestine to meet and maintain the Security Criteria. During the negotiations, the parties, in consultation with the United States, shall attempt to create acceptable initial non-binding metrics with respect to the initial pilot area which shall be acceptable to the State of Israel, and in no event less than the metrics used by either the Hashemite Kingdom of Jordan or the Arab Republic of Egypt (whichever is stricter) with respect to the Security Criteria. Because security threats evolve, the metrics are intended to be used as a guide, and will not be binding. However, the establishment of such non-binding metrics takes into account regional minimum benchmarks and allows the State of Palestine to better understand the minimum goals it is expected to achieve.

Should the State of Palestine fail to meet all or any of the Security Criteria at any time, the State of Israel will have the right to reverse the process outlined above. The State of Israel's security footprint in all or parts of the State of Palestine will then increase as a result of the State of Israel's determination of its expanded security needs and the time needed to address them.

Under the new reality of peace, the parties will enhance their bilateral security coordination in order to maintain peace, stability and a smooth implementation of the Israeli-Palestinian Peace Agreement.

Une fois que l'État d'Israël aura déterminé que l'État de Palestine a démontré à la fois une intention claire et une capacité soutenue de lutter contre le terrorisme, un programme pilote sera lancé dans une zone de la partie de l'État de Palestine située en Cisjordanie, désignée par l'État d'Israël, afin de déterminer si l'État de Palestine est en mesure de satisfaire aux critères de sécurité. Si l'État de Palestine réussit à maintenir les critères de sécurité dans la zone pilote désignée, le programme pilote sera alors étendu à d'autres zones de l'État de Palestine également. Les États-Unis aideront l'État de Palestine à remplir et à maintenir les critères de sécurité. Au cours des négociations, les parties, en consultation avec les États-Unis, s'efforceront de créer des paramètres initiaux non contraignants acceptables pour la zone pilote initiale, qui seront acceptables pour l'État d'Israël et qui ne seront en aucun cas inférieurs aux paramètres utilisés par le Royaume hachémite de Jordanie ou la République arabe d'Égypte (le plus strict des deux) en ce qui concerne les critères de sécurité. Étant donné que les menaces pour la sécurité évoluent, les mesures sont destinées à servir de guide et ne seront pas contraignantes. Toutefois, l'établissement de ces mesures non contraignantes tient compte des critères minimaux régionaux et permet à l'État de Palestine de mieux comprendre les objectifs minimaux qu'il est censé atteindre.

Si l'État de Palestine ne satisfait pas à tout moment à l'ensemble ou à une partie des critères de sécurité, l'État d'Israël aura le droit d'inverser le processus décrit ci-dessus. L'empreinte sécuritaire de l'État d'Israël dans tout ou partie de l'État de Palestine augmentera alors en raison de la détermination par l'État d'Israël de ses besoins accrus en matière de sécurité et du temps nécessaire pour y répondre.

Dans la nouvelle réalité de la paix, les parties renforceront leur coordination bilatérale en matière de sécurité afin de maintenir la paix, la stabilité et une mise en œuvre harmonieuse de l'accord de paix israélo-palestinien.

As a complementary measure to the bilateral security coordination, a security review committee (the "REVIEW COMMITTEE") will be established that will consist of security representatives appointed by the State of Israel, the State of Palestine and the United States. The United States representative will be agreed to by the State of Israel and the State of Palestine. The Review Committee, which shall meet every 6 months, will serve as a forum to support the buildup and maintenance of the security capabilities of the State of Palestine toward meeting and maintaining the Security Criteria (see Appendix 2B), to review policy matters related to progress in implementing and maintaining the Security Criteria, and to facilitate necessary infrastructure changes and related investments (by the International Fund) on the ground.

The State of Israel, the State of Palestine, the Hashemite Kingdom of Jordan and the Arab Republic of Egypt share a common interest in preventing all forms of militant, extremist, terrorist or criminal activity from gaining a base of operations or in any way from destabilizing the State of Palestine or its neighbors. A secure, demilitarized and peaceful State of Palestine will contribute to the security needs of both parties and to regional security, as well as to economic prosperity. In furtherance of their internal security and to advance their common interests, the State of Palestine, the State of Israel, the Hashemite Kingdom of Jordan and the Arab Republic of Egypt will engage in comprehensive and enduring state-to-state cooperation.

The United States recommends the establishment of a regional security committee ("RSC"). The RSC's task would be to review regional counterterrorism policies and coordination.

Comme mesure complémentaire à la coordination bilatérale de la sécurité, un comité d'examen de la sécurité (le "COMITÉ D'EXAMEN") sera établi et sera composé de représentants de la sécurité nommés par l'État d'Israël, l'État de Palestine et les États-Unis. Le représentant des États-Unis sera choisi d'un commun accord par l'État d'Israël et l'État de Palestine. Le comité d'examen, qui se réunira tous les 6 mois, servira de forum pour soutenir le renforcement et le maintien des capacités de sécurité de l'État de Palestine en vue de satisfaire et de maintenir les critères de sécurité (voir annexe 2B), pour examiner les questions de politique liées aux progrès dans la mise en œuvre et le maintien des critères de sécurité, et pour faciliter les changements d'infrastructure nécessaires et les investissements connexes (par le Fonds international) sur le terrain.

L'État d'Israël, l'État de Palestine, le Royaume hachémite de Jordanie et la République arabe d'Égypte ont un intérêt commun à empêcher toute forme d'activité militante, extrémiste, terroriste ou criminelle d'acquérir une base d'opérations ou de déstabiliser de quelque manière que ce soit l'État de Palestine ou ses voisins. Un État de Palestine sûr, démilitarisé et pacifique contribuera aux besoins de sécurité des deux parties et à la sécurité régionale, ainsi qu'à la prospérité économique. Pour promouvoir leur sécurité intérieure et leurs intérêts communs, l'État de Palestine, l'État d'Israël, le Royaume hachémite de Jordanie et la République arabe d'Égypte s'engageront dans une coopération globale et durable d'État à État.

Les États-Unis recommandent la création d'un comité de sécurité régionale ("RSC"). Le RSC aurait pour tâche d'examiner les politiques et la coordination régionales en matière de lutte contre le terrorisme.

Ideally, the RSC would include security representatives from the United States, the State of Israel, the State of Palestine, the Hashemite Kingdom of Jordan, the Arab Republic of Egypt, the Kingdom of Saudi Arabia, and the United Arab Emirates.

The State of Israel will maintain at least one early-warning stations in the State of Palestine as designated on the Conceptual Map, which will be run by Israeli security forces. Uninterrupted Israeli security access to and from any early-warning station will be ensured.

To the extent reasonably possible, solely as determined by the State of Israel, the State of Israel will rely on blimps, drones and similar aerial equipment for security purposes in order to reduce the Israeli security footprint within the State of Palestine.

Although each party will be in charge of setting zoning rules and issuing building permits in their own countries, zoning and planning of the State of Palestine in the areas adjacent to the border between the State of Israel and the State of Palestine, including without limitation, the border between Jerusalem and Al Quds, will be subject to the State of Israel's overriding security responsibility.

The security plan outlined in this section results in billions of dollars in savings for international donors in lieu of creating a new multi-national security force composed of forces from the United States and/or other countries.

The parties will work together, in good faith, on security matters, to protect Israelis and Palestinians alike

Idéalement, le RSC devrait comprendre des représentants de la sécurité des États-Unis, de l'État d'Israël, de l'État de Palestine, du Royaume hachémite de Jordanie, de la République arabe d'Égypte, du Royaume d'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis.

L'État d'Israël maintiendra au moins un poste d'alerte précoce dans l'État de Palestine, comme indiqué sur la carte conceptuelle, qui sera géré par les forces de sécurité israéliennes. La sécurité israélienne assurera un accès ininterrompu à tout poste d'alerte rapide et à partir de celui-ci.

Dans la mesure où cela est raisonnablement possible, et uniquement selon ce qui est déterminé par l'État d'Israël, ce dernier utilisera des dirigeables, des drones et des équipements aériens similaires à des fins de sécurité afin de réduire l'empreinte de sécurité israélienne dans l'État de Palestine.

Bien que chaque partie soit chargée de fixer les règles de zonage et de délivrer les permis de construire dans son propre pays, le zonage et la planification de l'État de Palestine dans les zones adjacentes à la frontière entre l'État d'Israël et l'État de Palestine, y compris, sans limitation, la frontière entre Jérusalem et Al Qods, seront soumis à la responsabilité primordiale de l'État d'Israël en matière de sécurité.

Le plan de sécurité décrit dans cette section permet aux donateurs internationaux de réaliser des milliards de dollars d'économies au lieu de créer une nouvelle force de sécurité multinationale composée de forces des États-Unis et/ou d'autres pays.

Les parties travailleront ensemble, en toute bonne foi, sur les questions de sécurité, pour protéger les Israéliens et les Palestiniens

Section eight

CROSSINGS

The threat of terrorism has reduced trust and slowed the movement of goods and people throughout the region. The goal of this vision is to have a rapid flow of goods and people through the borders in a dignified, extremely efficient system of crossings that does not compromise security.

The State of Israel will work closely with the Hashemite Kingdom of Jordan, the Arab Republic of Egypt and the State of Palestine to continue to improve the system for all border crossings. The system of border crossings will be implemented in a manner that keeps the visibility of the State of Israel's security role to a minimum. As permitted by law, security personnel at these crossings shall wear civilian uniforms with no state designation.

A board of overseers (the "CROSSINGS BOARD") comprised of three Israelis, three Palestinians and a United States representative shall meet quarterly to address concerns regarding the crossings. The United States representative will be agreed to by both the State of Palestine and the State of Israel. The purpose of the Crossings Board is not to interfere with the security measures at the crossings but rather to constructively find ways to improve the flow and treatment of people using the crossings. During the negotiations, the parties will develop a protocol pursuant to which people who have grievances with their treatment at the crossings that are not resolved between the parties will be addressed by the Crossings Board. The Crossings Board will develop goals and metrics by which to measure whether they are achieving its goals.

Section huit

CROISEMENTS

La menace du terrorisme a réduit la confiance et ralenti la circulation des biens et des personnes dans toute la région. L'objectif de cette vision est d'assurer un flux rapide de biens et de personnes à travers les frontières dans un système de passage digne et extrêmement efficace qui ne compromet pas la sécurité.

L'État d'Israël travaillera en étroite collaboration avec le Royaume hachémite de Jordanie, la République arabe d'Égypte et l'État de Palestine pour continuer à améliorer le système de tous les points de passage des frontières. Le système de passage des frontières sera mis en œuvre de manière à maintenir la visibilité du rôle de l'État d'Israël en matière de sécurité à un niveau minimum. Comme le permet la loi, le personnel de sécurité à ces points de passage portera des uniformes civils sans désignation d'État.

Un conseil de surveillance (le " crossings board ") composé de trois Israéliens, trois Palestiniens et un représentant des États-Unis se réunira tous les trimestres pour répondre aux préoccupations concernant les points de passage. Le représentant des États-Unis sera choisi d'un commun accord par l'État de Palestine et l'État d'Israël. L'objectif de la Commission des passages n'est pas d'interférer avec les mesures de sécurité aux passages mais plutôt de trouver de manière constructive des moyens d'améliorer le flux et le traitement des personnes utilisant les passages. Au cours des négociations, les parties élaboreront un protocole en vertu duquel les personnes qui ont des griefs concernant leur traitement aux points de passage qui ne sont pas résolus entre les parties seront traitées par la Commission des passages. La Commission des passages à niveau élaborera des objectifs et des mesures permettant d'évaluer la réalisation de ses objectifs.

Every year, the Crossings Board will provide, directly to the governments of each of the State of Palestine, the State of Israel the Hashemite Kingdom of Jordan, and the Arab Republic of Egypt, a report on performance and non-binding recommendations for improvements, along with goals for the following year.

All persons and goods will cross the borders into the State of Palestine through regulated border crossings, which will be monitored by the State of Israel. Israeli border crossing officials, using state of the art scanning and imaging technology, shall have the right to confirm that no weapons, dual-use or other security-risk related items will be allowed to enter into the State of Palestine. If an item is denied entry, the item will also be prohibited to be exported from the State of Israel into the State of Palestine in order to avoid creating a competitive advantage to Israeli businesses. To the extent any dispute related to whether or not a denial creates a competitive advantage, such dispute shall be referred to the Crossings Board. The State of Palestine will have the authority to set its own independent trade policy in order to deny import into the State of Palestine of any item for economic or legal purposes.

To combat terrorism while allowing maximum economic pursuit in the State of Palestine, all efforts will be made to mitigate the cost of production if a raw material or subcomponent of an end item is deemed dangerous and its import into the State of Palestine needs to be controlled. Rather than banning a dual use item, every effort should be made to develop transportation, storage and end-use monitoring measures to prevent the diversion of dangerous components to illicit use.

Chaque année, la Commission des passages fournira, directement aux gouvernements de chacun des États de Palestine, d'Israël, du Royaume hachémite de Jordanie et de la République arabe d'Égypte, un rapport sur les performances et des recommandations non contraignantes pour des améliorations, ainsi que des objectifs pour l'année suivante.

Toutes les personnes et les marchandises franchiront les frontières vers l'État de Palestine par des passages réglementés, qui seront surveillés par l'État d'Israël. Les fonctionnaires israéliens chargés du passage des frontières, qui utilisent une technologie de pointe en matière de scannage et d'imagerie, auront le droit de confirmer qu'aucune arme, aucun article à double usage ou autre article présentant un risque pour la sécurité ne sera autorisé à entrer dans l'État de Palestine. Si un article est refusé à l'entrée, il sera également interdit de l'exporter de l'État d'Israël vers l'État de Palestine afin d'éviter de créer un avantage concurrentiel pour les entreprises israéliennes. Dans la mesure où un litige relatif à la question de savoir si un refus crée ou non un avantage concurrentiel, ce litige sera soumis à la Commission des passages. L'État de Palestine aura l'autorité d'établir sa propre politique commerciale indépendante afin de refuser l'importation dans l'État de Palestine de tout article à des fins économiques ou juridiques.

Pour combattre le terrorisme tout en permettant une poursuite économique maximale dans l'État de Palestine, tous les efforts seront faits pour atténuer le coût de production si une matière première ou un sous-composant d'un article final est jugé dangereux et que son importation dans l'État de Palestine doit être contrôlée. Plutôt que d'interdire un article à double usage, tous les efforts devraient être faits pour développer des mesures de contrôle du transport, du stockage et de l'utilisation finale afin de prévenir le détournement de composants dangereux vers un usage illicite.

Only security-vetted individuals and companies will be allowed to transport, store and utilize dual-use items and appropriate measures will be used to ensure that the dual-use raw materials or subcomponents are not used to produce weapons.

With respect to the processing of people at all crossings, during the negotiations, the parties, in consultation with the United States, shall attempt to create initial non-binding metrics acceptable to them and in no event less than the metrics used by either the Hashemite Kingdom of Jordan or the Arab Republic of Egypt (whichever is stricter). Because security threats evolve, the metrics are intended to be used as a guide, and will not be binding. However, the establishment of such non-binding metrics will allow the parties to achieve a workable, efficient and secure processing of people at all crossings, and take into account regional minimum benchmarks. Nothing in this section shall undermine the principles set forth in Appendix 2C.

Section nine

GAZA CRITERIA

The people of Gaza have suffered for too long under the repressive rule of Hamas. They have been exploited as hostages and human shields, and bullied into submission. Hamas has failed the people of Gaza and has diverted money belonging to the Palestinians of Gaza, including funds provided by international donors, to attack the State of Israel, instead of using these funds to improve the lives of the people of Gaza.

Israel's withdrawal from Gaza nearly 15 years ago was meant to advance peace. Instead, Hamas, an internationally recognized terrorist group, gained control over the territory, and increased attacks on Israel, including the launching of thousands of rockets.

Seuls les individus et les entreprises soumis à un contrôle de sécurité seront autorisés à transporter, stocker et utiliser des articles à double usage et des mesures appropriées seront prises pour garantir que les matières premières ou les sous-composants à double usage ne sont pas utilisés pour produire des armes.

En ce qui concerne le traitement des personnes à tous les points de passage, au cours des négociations, les parties, en consultation avec les Nations unies s'efforcent de créer des paramètres initiaux non contraignants qui leur soient acceptables et qui ne soient en aucun cas inférieurs aux paramètres utilisés par le Royaume hachémite de Jordanie ou la République arabe d'Égypte (le plus strict des deux). Étant donné que les menaces pour la sécurité évoluent, les mesures sont destinées à servir de guide et ne seront pas contraignantes. Toutefois, l'établissement de ces mesures non contraignantes permettra aux parties de parvenir à un traitement pratique, efficace et sûr des personnes à tous les points de passage, et de tenir compte des critères minimaux régionaux. Rien dans la présente section ne doit porter atteinte aux principes énoncés à l'annexe 2C.

Section neuf

CRITÈRES DE GAZA

La population de Gaza souffre depuis trop longtemps sous le régime répressif du Hamas. Ils ont été exploités comme otages et boucliers humains, et soumis à des brimades. Le Hamas a laissé tomber la population de Gaza et a détourné l'argent appartenant aux Palestiniens de Gaza, y compris les fonds fournis par les donateurs internationaux, pour attaquer l'État d'Israël, au lieu d'utiliser ces fonds pour améliorer la vie de la population de Gaza.

Le retrait d'Israël de Gaza il y a près de 15 ans était destiné à faire progresser la paix. Au lieu de cela, le Hamas, un groupe terroriste internationalement reconnu, a pris le contrôle du territoire et a multiplié les attaques contre Israël, y compris le lancement de milliers de roquettes.

Under the leadership of Hamas, the residents of Gaza have suffered extreme poverty and deprivation.

After years of no progress the the donor community is fatigued and reluctant to make additional investments so long as the governance structure in Gaza is run by terrorists who provoke confrontations that lead to more destruction and suffering for the people of Gaza. This cycle can be broken if the international community unites to pursue a new course.

The State of Israel will implement its obligations under the Israeli-Palestinian Peace Agreement only if:

(A)

1. the Palestinian Authority or another national or international body acceptable to the State of Israel is in full control of Gaza, in a manner consistent with paragraph (B)(2) below;
2. Hamas, PIJ, and all other militias and terror organizations in Gaza are disarmed; and
3. Gaza is fully demilitarized.

During the negotiations, the parties will agree to a time frame for the compliance with items (A)(1) through (3) above.

(B)

(1) if efforts to return all Israeli captives and the remains of Israeli soldiers have not have previously been successful, then upon the signing of the Israeli-Palestinian Peace Agreement, all Israeli captives and remains must be returned.

Sous la direction du Hamas, les habitants de Gaza ont souffert d'une pauvreté et de privations extrêmes.

Après des années d'absence de progrès, la communauté des donateurs est fatiguée et réticente à faire des investissements supplémentaires tant que la structure de gouvernance à Gaza est dirigée par des terroristes qui provoquent des confrontations qui conduisent à plus de destruction et de souffrance pour la population de Gaza. Ce cycle peut être rompu si la communauté internationale s'unit pour suivre une nouvelle voie.

L'État d'Israël ne mettra en œuvre ses obligations au titre de l'accord de paix israélo-palestinien que si :

(A)

1. l'Autorité palestinienne ou un autre organisme national ou international acceptable pour l'État d'Israël exerce un contrôle total sur Gaza, conformément au paragraphe (B)(2) ci-dessous ;
2. le Hamas, le PIJ et toutes les autres milices et organisations terroristes à Gaza sont désarmés ; et
3. Gaza est entièrement démilitarisée.

Au cours des négociations, les parties conviendront d'un calendrier pour le respect des points (A)(1) à (3) ci-dessus.

(B)

(1) si les efforts visant à restituer tous les captifs israéliens et les dépouilles des soldats israéliens n'ont pas abouti auparavant, alors à la signature de l'accord de paix israélo-palestinien, tous les captifs et dépouilles israéliens doivent être restitués.

(2) If Hamas is to play any role in a Palestinian government, it must commit to the path of peace with the State of Israel by adopting the Quartet principles, which include unambiguously and explicitly recognizing the State of Israel, committing to nonviolence, and accepting previous agreements and obligations between the parties, including the disarming of all terrorist groups. The United States expects that the State of Palestine's government will not include any members of Hamas, PIJ, or surrogates thereof, unless all of the foregoing shall have occurred.

The international community should be willing to provide compensation in the form of major investment for a complete and verifiable demilitarization of Gaza.

Once these criteria are met, the economic vision will be ready to be implemented in a phased approach whereby tranches of investment and state building aid will be released as milestones are achieved.

All of the criteria set forth in this section entitled "Gaza Criteria" are referred to in this Vision as the **"GAZA CRITERIA."**

Section ten

FREE TRADE ZONE

Subject to the agreement of the Hashemite Kingdom of Jordan, a free-trade zone between the Hashemite Kingdom of Jordan and the State of Palestine will be established to expedite economic cooperation between the two countries.

The location and size of the free-trade zone will be agreed upon by the parties so that the free trade zone will not interfere with current land use in the area and necessary security requirements. Goods from the free-trade zone will be exported using an airport located in the Hashemite Kingdom of Jordan.

(2) Si le Hamas doit jouer un rôle quelconque dans un gouvernement palestinien, il doit s'engager sur la voie de la paix avec l'État d'Israël en adoptant les principes du Quartet, qui comprennent la reconnaissance sans ambiguïté et explicite de l'État d'Israël, l'engagement à la non-violence et l'acceptation des accords et obligations antérieurs entre les parties, y compris le désarmement de tous les groupes terroristes. Les États-Unis s'attendent à ce que le gouvernement de l'État de Palestine n'inclue aucun membre du Hamas, du PIJ ou de leurs substituts, à moins que tout ce qui précède ne se soit produit.

La communauté internationale devrait être prête à fournir une compensation sous la forme d'un investissement majeur pour une démilitarisation complète et vérifiable de Gaza.

Une fois ces critères remplis, la vision économique sera prête à être mise en œuvre dans le cadre d'une approche progressive, dans laquelle des tranches d'investissement et d'aide à la construction de l'État seront libérées au fur et à mesure que des étapes seront franchies.

Tous les critères énoncés dans cette section intitulée "Critères pour Gaza" sont désignés dans cette vision par le terme "CRITÈRES POUR GAZA".

Section dix

ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE

Sous réserve de l'accord du Royaume hachémite de Jordanie, une zone de libre-échange entre le Royaume hachémite de Jordanie et l'État de Palestine sera établie pour accélérer la coopération économique entre les deux pays.

L'emplacement et la taille de la zone de libre-échange seront convenus par les parties afin que la zone de libre-échange n'interfère pas avec l'utilisation actuelle des terres dans la région et les exigences de sécurité nécessaires. Les marchandises provenant de la zone de libre-échange seront exportées en utilisant un aéroport situé dans le Royaume hachémite de Jordanie.

Section eleven

TRADE AGREEMENT WITH THE UNITED STATES

The United States will continue to provide duty-free treatment to goods coming from all areas that enjoy such treatment today, and will negotiate a free trade agreement with the State of Palestine. The United States hopes that countries in Europe, the Middle East and elsewhere will also pursue free trade agreements with the State of Palestine.

Section twelve

PORT FACILITIES

Transportation is critical for economic development, regional integration and integration into the world economic market.

Currently, the cost of goods born by the Palestinian people is particularly high due to transportation challenges. The lack of ports has raised the costs of Palestinian economic activity. Though the State of Palestine will include Gaza, security challenges make the building of a port in Gaza problematic for the foreseeable future. This Vision hopes to enhance Palestinian economic activity, protect Israeli security and provide a path for the State of Palestine to have its own port in Gaza in the future.

ISRAEL

The State of Israel will allow the State of Palestine to use and manage earmarked facilities at both the Haifa and Ashdod ports, without prejudice to the State of Israel's undisputed sovereignty at both of these locations. The purpose of these earmarked port facilities will be for the State of Palestine to benefit economically from access to the Mediterranean Sea, without compromising the State of Israel's security.

Section onze

ACCORD COMMERCIAL AVEC LES ÉTATS-UNIS

Les États-Unis continueront à accorder un traitement en franchise de droits aux marchandises provenant de toutes les régions qui bénéficient d'un tel traitement aujourd'hui, et négocieront un accord de libre-échange avec l'État de Palestine. Les États-Unis espèrent que les pays d'Europe, du Moyen-Orient et d'ailleurs poursuivront également des accords de libre-échange avec l'État de Palestine.

Section douze

INSTALLATIONS PORTUAIRES

Les transports sont essentiels au développement économique, à l'intégration régionale et à l'intégration dans le marché économique mondial.

Actuellement, le coût des marchandises supporté par le peuple palestinien est particulièrement élevé en raison des difficultés de transport. Le manque de ports a augmenté les coûts de l'activité économique palestinienne. Bien que l'État de Palestine inclut Gaza, les défis de sécurité rendent la construction d'un port à Gaza problématique dans un avenir prévisible. Cette Vision espère renforcer l'activité économique palestinienne, protéger la sécurité israélienne et fournir une voie pour que l'État de Palestine ait son propre port à Gaza dans le futur.

ISRAEL

L'État d'Israël autorisera l'État de Palestine à utiliser et à gérer des installations réservées aux ports de Haïfa et d'Ashdod, sans préjudice de la souveraineté incontestée de l'État d'Israël sur ces deux sites. Le but de ces installations portuaires réservées sera de permettre à l'État de Palestine de bénéficier économiquement de l'accès à la mer Méditerranée, sans compromettre la sécurité de l'État d'Israël.

The role of the State of Israel at these earmarked port facilities will be limited to security functions that will ensure that all goods transported into and out of these earmarked port facilities do not pose a threat to the State of Israel. The security arrangements at these earmarked port facilities will be similar to those of other international border crossings managed by the State of Israel.

These earmarked port facilities will be used only by cargo ships. The State of Israel will help the State of Palestine establish a fast-track transportation system that will allow the State of Palestine to transport all cargo from the earmarked port facilities to the State of Palestine, subject to the State of Israel's security considerations.

The State of Palestine will be responsible for charging and collecting all taxes associated with goods entering these earmarked port facilities. All taxes collected for goods to be transported into the State of Palestine will belong to the State of Palestine.

The State of Israel and the State of Palestine will cooperate in an equitable manner with one another with respect to the traffic into and out of the ports. The parties will also assist one another in connection with joint civilian operations when needed in case of emergencies (e.g., fire, floods, etc.).

The earmarked port facilities and all ships using the earmarked port facilities shall be subject to applicable Israeli laws, including but not limited to, environmental and labor laws, and shall not be in violation of any applicable tariff agreements.

The earmarked port facilities will utilize the existing Israeli harbor, as well as existing Israeli support facilities for refueling and repairing vessels.

Le rôle de l'État d'Israël dans ces installations portuaires désignées sera limité à des fonctions de sécurité qui garantiront que toutes les marchandises transportées à l'entrée et à la sortie de ces installations portuaires désignées ne constituent pas une menace pour l'État d'Israël. Les dispositions de sécurité dans ces installations portuaires seront similaires à celles des autres postes frontaliers internationaux gérés par l'État d'Israël.

Ces installations portuaires réservées ne seront utilisées que par des navires de charge. L'État d'Israël aidera l'État de Palestine à établir un système de transport accéléré qui lui permettra de transporter toutes les marchandises des installations portuaires réservées à l'État de Palestine, sous réserve des considérations de sécurité de l'État d'Israël.

L'État de Palestine sera chargé de facturer et de percevoir toutes les taxes liées aux marchandises entrant dans ces installations portuaires réservées. Toutes les taxes perçues pour les marchandises devant être transportées dans l'État de Palestine appartiendront à l'État de Palestine.

L'État d'Israël et l'État de Palestine coopéreront de manière équitable entre eux en ce qui concerne le trafic à l'entrée et à la sortie des ports. Les parties s'entraident également dans le cadre d'opérations civiles conjointes en cas d'urgence (par exemple, en cas d'incendie, d'inondation, etc.).

Les installations portuaires réservées et tous les navires utilisant les installations portuaires réservées sont soumis aux lois israéliennes applicables, y compris, mais sans s'y limiter, les lois sur l'environnement et le travail, et ne doivent pas enfreindre les accords tarifaires applicables.

Les installations portuaires réservées utiliseront le port israélien existant, ainsi que les installations de soutien israéliennes existantes pour le ravitaillement en carburant et la réparation des navires.

The State of Israel and the State of Palestine shall enter into an agreement pursuant to which the State of Palestine will be able to utilize these facilities in an equitable manner. The State of Palestine will pay its equitable share of costs to maintain and repair all the shared facilities. However, there will be no rental fees payable by the State of Palestine to the State of Israel for use of, or relating to, these earmarked port facilities.

JORDAN

Subject to the consent of the Hashemite Kingdom of Jordan, the State of Palestine may use and manage an earmarked facility at the port of Aqaba, without prejudice to the Hashemite Kingdom of Jordan's undisputed sovereignty at the port of Aqaba. The purpose of the earmarked port facility will be for the State of Palestine to benefit economically from access to the Red Sea, without compromising the Hashemite Kingdom of Jordan's security.

The role of the Hashemite Kingdom of Jordan at the earmarked port facility will be limited to security functions that will ensure that all goods transported into and out of the earmarked port facility do not pose a threat to the Hashemite Kingdom of Jordan. The security arrangements at the earmarked port facility will be similar to those of other international border crossings managed by the Hashemite Kingdom of Jordan.

The earmarked port facility will be used only by cargo ships. The Hashemite Kingdom of Jordan will help the State of Palestine establish a fast-track transportation system that will allow the State of Palestine to transport all cargo from the earmarked port facility to the State of Palestine, subject to the Hashemite Kingdom of Jordan's security considerations. The State of Palestine will be responsible for charging and collecting all taxes associated with goods entering the earmarked port facility.

L'État d'Israël et l'État de Palestine concluront un accord en vertu duquel l'État de Palestine pourra utiliser ces facilités de manière équitable. L'État de Palestine paiera sa part équitable des coûts d'entretien et de réparation de toutes les installations partagées. Toutefois, l'État de Palestine ne paiera pas de frais de location à l'État d'Israël pour l'utilisation de ces installations portuaires réservées ou en rapport avec celles-ci.

JORDANIE

Sous réserve du consentement du Royaume hachémite de Jordanie, l'État de Palestine peut utiliser et gérer une installation réservée au port d'Aqaba, sans préjudice de la souveraineté incontestée du Royaume hachémite de Jordanie sur le port d'Aqaba. L'objectif de l'installation portuaire réservée sera de permettre à l'État de Palestine de bénéficier économiquement de l'accès à la mer Rouge, sans compromettre la sécurité du Royaume hachémite de Jordanie.

Le rôle du Royaume hachémite de Jordanie dans l'installation portuaire réservée sera limité à des fonctions de sécurité qui garantiront que toutes les marchandises transportées à l'entrée et à la sortie de l'installation portuaire réservée ne constituent pas une menace pour le Royaume hachémite de Jordanie. Les dispositions de sécurité dans l'installation portuaire réservée seront similaires à celles des autres postes frontaliers internationaux gérés par le Royaume hachémite de Jordanie.

L'installation portuaire réservée ne sera utilisée que par les navires de charge. Le Royaume hachémite de Jordanie aidera l'État de Palestine à mettre en place un système de transport accéléré qui lui permettra de transporter toutes les marchandises de l'installation portuaire réservée à l'État de Palestine, sous réserve des considérations de sécurité du Royaume hachémite de Jordanie. L'État de Palestine sera chargé de facturer et de percevoir toutes les taxes liées aux marchandises entrant dans l'installation portuaire réservée.

All taxes collected for goods to be transported into the State of Palestine will belong to the State of Palestine.

The Hashemite Kingdom of Jordan and the State of Palestine will cooperate in an equitable manner with one another with respect to the traffic into and out of the port. The parties will also assist one another in connection with joint civilian operations when needed in case of emergencies (fire, floods, etc.).

The earmarked port facility and all ships using the earmarked port facility shall be subject to applicable Jordanian laws, including but not limited to, environmental and labor laws, and shall not be in violation of any applicable tariff agreements.

The earmarked port facility will utilize the existing Jordanian harbor, as well as existing Jordanian support facilities for refueling and repairing vessels. The Hashemite Kingdom of Jordan and the State of Palestine shall enter into an agreement pursuant to which the State of Palestine will be able to utilize these facilities in an equitable manner. The State of Palestine will pay its equitable share of costs to maintain and repair all the shared facilities. The Hashemite Kingdom of Jordan shall be entitled to charge an appropriate rental fee, payable by the State of Palestine to the Hashemite Kingdom of Jordan for use of, and relating to, the earmarked port facility.

Toutes les taxes perçues pour les marchandises devant être transportées dans l'État de Palestine appartiendront à l'État de Palestine.

Le Royaume hachémite de Jordanie et l'État de Palestine coopéreront de manière équitable l'un avec l'autre en ce qui concerne le trafic à l'entrée et à la sortie du port. Les parties s'entraident également dans le cadre d'opérations civiles conjointes en cas d'urgence (incendie, inondations, etc.).

L'installation portuaire réservée et tous les navires utilisant l'installation portuaire réservée sont soumis aux lois jordaniennes applicables, y compris, mais sans s'y limiter, aux lois sur l'environnement et le travail, et ne doivent pas enfreindre les accords tarifaires applicables.

L'installation portuaire réservée utilisera le port jordanien existant, ainsi que les installations de soutien jordaniennes existantes pour le ravitaillement en carburant et la réparation des navires. Le Royaume hachémite de Jordanie et l'État de Palestine concluront un accord en vertu duquel l'État de Palestine pourra utiliser ces installations de manière équitable. L'État de Palestine paiera sa part équitable des coûts d'entretien et de réparation de toutes les installations partagées. Le Royaume hachémite de Jordanie est autorisé à percevoir un droit de location approprié, payable par l'État de Palestine au Royaume hachémite de Jordanie pour l'utilisation de l'installation portuaire désignée et s'y rapportant.

POTENTIAL GAZA PORT AND POTENTIAL AIRPORT FOR GAZA

Five years following the signing of the Israeli-Palestinian Peace Agreement and assuming the full satisfaction of the Gaza Criteria, the State of Palestine shall have the right, subject to the satisfaction of State of Israel's security and environmental requirements, to create an artificial island off the coast of Gaza to develop a port to serve Gaza (the "GAZA PORT"), as well as an airport for small aircraft. The specifics of this (or alternative locations for the Gaza port and small airport) will be determined during the negotiations. At such time, if any, as the Gaza Port is developed, the State of Palestine shall no longer have rights to utilize the earmarked port facilities in (i) Haifa and Ashdod, unless agreed to by the State of Israel, and (ii) Aqaba, unless agreed to by the Hashemite Kingdom of Jordan.

Section thirteen

DEAD SEA RESORT AREA

The State of Israel will allow the State of Palestine to develop a resort area in the North of the Dead Sea without prejudice to the State of Israel's sovereignty at such location, including, without limitation, Israel's sovereignty to the shoreline. The presence of the Palestinian resort area along the coast of the Dead Sea will not alter the distribution arrangements between the Hashemite Kingdom of Jordan and the State of Israel for natural resources in the Dead Sea. The State of Israel and the State of Palestine will establish a road that will allow the Palestinians to travel from the State of Palestine to this resort area, subject to Israeli security considerations.

PORT ET AÉROPORT POTENTIELS DE GAZA POUR GAZA

Cinq ans après la signature de l'accord de paix israélo-palestinien et à condition que les critères relatifs à Gaza soient pleinement satisfaits, l'État de Palestine aura le droit, sous réserve de la satisfaction des exigences de l'État d'Israël en matière de sécurité et d'environnement, de créer une île artificielle au large de la côte de Gaza pour y développer un port destiné à desservir Gaza (le "PORT DE GAZA"), ainsi qu'un aéroport pour les petits avions. Les détails de ce projet (ou d'autres emplacements pour le port et le petit aéroport de Gaza) seront déterminés au cours des négociations. Au moment où le port de Gaza sera développé, le cas échéant, l'État de Palestine n'aura plus le droit d'utiliser les installations portuaires réservées à (i) Haïfa et Ashdod, sauf accord de l'État d'Israël, et (ii) Aqaba, sauf accord du Royaume hachémite de Jordanie.

Section treize

ZONE DE VILLÉGIATURE DE LA MER MORTE

L'État d'Israël permettra à l'État de Palestine de développer une zone de villégiature au nord de la mer Morte sans préjudice de la souveraineté de l'État d'Israël à cet endroit, y compris, sans limitation, la souveraineté d'Israël sur le littoral. La présence de la zone de villégiature palestinienne le long de la côte de la mer Morte ne modifiera pas les accords de répartition des ressources naturelles de la mer Morte entre le Royaume hachémite de Jordanie et l'État d'Israël. L'État d'Israël et l'État de Palestine établiront une route qui permettra aux Palestiniens de se rendre de l'État de Palestine à cette zone de villégiature, sous réserve des considérations de sécurité israéliennes.

Section fourteen

WATER AND WASTEWATER TREATMENT

The parties recognize mutual water rights and agree to equitably share existing cross border water sources and cooperate in making additional sources available through existing and emerging technologies. Shared aquifers will be managed for sustainable use to prevent impairing the groundwater quality or damaging the aquifers through over-extraction.

Hydrological and climatic conditions, among other factors, will be considered when managing extraction. The parties will prioritize investing in desalination and other emerging technologies to produce substantial additional quantities of water for all uses and jointly seek to provide easily available, reasonably priced water to both parties. The parties agree to also focus investment in wastewater treatment and wastewater recycling and reuse to control and minimize pollution of the shared ground-waters. The parties will work together in good faith to manage the details with respect to water and wastewater treatment issues.

Section fifteen

PRISONERS

The Israeli-Palestinian Peace Agreement will provide for the release of Palestinian prisoners and administrative detainees held in Israeli prisons, except (i) those convicted of murder or attempted murder, (ii) those convicted of conspiracy to commit murder (in each case murder includes murder by terrorism) and (iii) Israeli citizens. The release of prisoners (other than those described in clauses (i), (ii) and (iii)) will be conducted in two phases to allow for orderly transfer and resettlement. All prisoners who are released will become citizens of the State of Palestine.

Section quatorze

LE TRAITEMENT DE L'EAU ET DES EAUX USÉES

Les parties reconnaissent des droits mutuels sur l'eau et conviennent de partager équitablement les sources d'eau transfrontalières existantes et de coopérer pour mettre à disposition des sources supplémentaires grâce aux technologies existantes et émergentes. Les aquifères partagés seront gérés en vue d'une utilisation durable afin d'éviter d'altérer la qualité des eaux souterraines ou d'endommager les aquifères par une extraction excessive.

Les conditions hydrologiques et climatiques, entre autres facteurs, seront prises en compte dans la gestion de l'extraction. Les parties investiront en priorité dans le dessalement et d'autres technologies émergentes afin de produire des quantités d'eau supplémentaires substantielles pour tous les usages et chercheront conjointement à fournir aux deux parties une eau facilement disponible et à un prix raisonnable. Les parties conviennent également de concentrer les investissements sur le traitement des eaux usées et le recyclage et la réutilisation des eaux usées afin de contrôler et de minimiser la pollution des eaux souterraines partagées. Les parties travailleront ensemble de bonne foi pour gérer les détails concernant les questions relatives à l'eau et au traitement des eaux usées.

Section quinze

PRISONNIERS

L'accord de paix israélo-palestinien prévoit la libération des prisonniers et des détenus administratifs palestiniens détenus dans les prisons israéliennes, à l'exception (i) de ceux qui sont condamnés pour meurtre ou tentative de meurtre, (ii) de ceux qui sont condamnés pour conspiration de meurtre (dans chaque cas, le meurtre inclut le meurtre par le terrorisme) et (iii) des citoyens israéliens. La libération des prisonniers (autres que ceux décrits dans les clauses (i), (ii) et (iii)) se fera en deux phases afin de permettre un transfert et une réinstallation en bon ordre. Tous les prisonniers libérés deviendront des citoyens de l'État de Palestine.

For the avoidance of doubt,

prisoners described under clauses (i), (ii) and (iii) above shall not be released under the terms of the Israeli-Palestinian Peace Agreement.

The first phase, to occur immediately after the signing of the Israeli-Palestinian Peace Agreement, will include minors,

women, prisoners over 50 years of age, prisoners in ill health, and those who have served over two-thirds of their sentence.

The parties will agree on the timing of the second phase, which will include the remaining eligible prisoners who have served over half their sentence.

Any additional prisoner releases will be based on Israeli consent.

As part of the agreement on prisoners, the State of Israel will agree to give amnesty to those Palestinians who committed offenses prior to the signing of the Israeli-Palestinian Peace Agreement, and who reside outside the State of Palestine, whose entry is approved into the State of Palestine pursuant to the Israeli-Palestinian Peace Agreement.

Notwithstanding the forgoing, no amnesty will be given to any Palestinian described in clauses (i), (ii) or (iii) above, and such individuals will not be permitted entry into the State of Palestine.

Each prisoner who is released will be required to sign a pledge to promote within their community the benefits of co-existence between Israelis and Palestinians, and to conduct themselves in a manner that models co-existence.

Prisoners who refuse to sign this pledge will remain incarcerated. Each prisoner who is released shall have the right to seek asylum in a third country.

Pour éviter tout doute,

les prisonniers décrits dans les clauses (i), (ii) et (iii) ci-dessus ne seront pas libérés à l'issue de l'accord de paix israélo-palestinien.

La première phase, qui doit avoir lieu immédiatement après la signature de l'accord de paix israélo-palestinien, concernera les mineurs,

les femmes, les détenus de plus de 50 ans, les détenus en mauvaise santé et ceux qui ont purgé plus des deux tiers de leur peine.

Les parties s'accorderont sur le calendrier de la deuxième phase, qui inclura les prisonniers éligibles restants ayant purgé plus de la moitié de leur peine.

Toute libération de prisonnier supplémentaire sera basée sur le consentement d'Israël.

Dans le cadre de l'accord sur les prisonniers, l'État d'Israël acceptera d'amnistier les Palestiniens qui ont commis des infractions avant la signature de l'accord de paix israélo-palestinien et qui résident en dehors de l'État de Palestine, dont l'entrée dans l'État de Palestine est approuvée conformément à l'accord de paix israélo-palestinien.

Nonobstant ce qui précède, aucune amnistie ne sera accordée aux Palestiniens décrits dans les clauses (i), (ii) ou (iii) ci-dessus, et ces personnes ne seront pas autorisées à entrer dans l'État de Palestine.

Chaque prisonnier libéré devra signer un engagement à promouvoir au sein de sa communauté les avantages de la coexistence entre Israéliens et Palestiniens, et à se comporter de manière à modeler cette coexistence.

Les prisonniers qui refusent de signer cet engagement resteront incarcérés. Chaque prisonnier libéré aura le droit de demander l'asile dans un pays tiers.

No Palestinian prisoners or administrative detainees will be released in accordance with this section if all Israeli captives and remains are not returned to the State of Israel.

Section sixteen

REFUGIEES

The Arab-Israeli conflict created both a Palestinian and Jewish refugee problem. Nearly the same number of Jews and Arabs were displaced by the Arab/Israeli conflict. Nearly all of the Jews have since been accepted and permanently resettled in Israel or other countries around the world. The Arabs who were displaced have, in very significant numbers, been isolated and kept from living as citizens in the many Arab countries in the region. For example, after the Kuwaiti government returned, following liberation by the United States and its coalition, it began a systematic clearing of Palestinians from the country through violence and economic pressure. The population of Palestinians in Kuwait dropped from 400,000 before the invasion to about 25,000.

The Palestinians have collectively been cruelly and cynically held in limbo to keep the conflict alive. Their Arab brothers have the moral responsibility to integrate them into their countries as the Jews were integrated into the State of Israel. Keeping the Palestinian people in limbo is a widespread issue. For example, in Lebanon, Palestinians have been discriminated against and prevented from entering the labor market for decades, even those born in Lebanon. They are for the most part barred from owning property or entering desirable occupations, including law, medicine and engineering. To gain employment, Palestinians are required to receive government issued work permits, but remarkably few are ever given to Palestinian refugees.

Aucun prisonnier ou détenu administratif palestinien ne sera libéré conformément à cette section si tous les captifs et restes israéliens ne sont pas renvoyés vers l'État d'Israël.

Section 16

REFUGIES

Le conflit arabo-israélien a créé un problème de réfugiés palestiniens et juifs. Presque le même nombre de Juifs et d'Arabes ont été déplacés par le conflit arabo-israélien. Depuis, presque tous les Juifs ont été acceptés et réinstallés de façon permanente en Israël ou dans d'autres pays du monde. Les Arabes qui ont été déplacés ont, en très grand nombre, été isolés et empêchés de vivre en tant que citoyens dans les nombreux pays arabes de la région. Par exemple, après le retour du gouvernement koweïtien, suite à la libération par les États-Unis et leur coalition, celui-ci commencé à expulser systématiquement les Palestiniens du pays par la violence et la pression économique. La population palestinienne au Koweït est tombée de 400 000 avant l'invasion à environ 25 000.

Les Palestiniens ont été collectivement cruellement et cyniquement maintenus dans les limbes pour maintenir le conflit en vie. Leurs frères arabes ont la responsabilité morale de les intégrer dans leur pays comme les Juifs l'ont été dans l'État d'Israël. Maintenir le peuple palestinien dans les limbes est une pratique très répandue. Au Liban, par exemple, les Palestiniens, même ceux qui sont nés au Liban, ont été victimes de discrimination et empêchés d'entrer sur le marché du travail pendant des décennies. La plupart d'entre eux n'ont pas le droit de posséder des biens ou d'exercer des professions recherchées, notamment dans les domaines du droit, de la médecine et de l'ingénierie. Pour obtenir un emploi, les Palestiniens doivent recevoir des permis de travail délivrés par le gouvernement, mais remarquablement peu sont accordés aux réfugiés palestiniens.

We must recognize that of all the Arab countries, the Kingdom of Jordan has valiantly attempted to take care of the Palestinian people in Jordan.

Proposals that demand that the State of Israel agree to take in Palestinian refugees, or that promise tens of billions of dollars in compensation for the refugees, have never been realistic and a credible funding source has never been identified. In fact, the world struggles to find sufficient funds to support the over 70 million global refugees and displaced persons. Over the decades the United States has been committed to supporting the needs of Palestinian refugees, who have suffered greatly over the last 70 years. From 1950 until and including 2017, the United States contributed approximately \$6.15 billion to United Nations Relief and Works Agency (UNRWA). In the last 10 years alone, the U.S. contributed approximately \$2.99 billion (\$3.16 billion in 2017 terms), which accounted for 28% of all contributions to UNRWA. Unfortunately, Palestinian refugees have been treated as pawns in the broader Middle East chessboard, and empty promises have been made to them and to their host countries. A just, fair and realistic solution to the Palestinian refugee issue must be found in order to resolve the Israeli-Palestinian conflict.

The Jewish refugees who were forced to flee Arab and Muslim countries also suffered. Most settled in the State of Israel and some settled elsewhere. The Jewish refugee issue, including compensation for lost assets, must also be addressed.

Additionally, the State of Israel deserves compensation for the costs of absorbing Jewish refugees from those countries. A just, fair and realistic solution for the issues relating to Jewish refugees must be implemented through an appropriate international mechanism separate from the Israel-Palestinian Peace Agreement.

Nous devons reconnaître que de tous les pays arabes, le Royaume de Jordanie a vaillamment tenté de s'occuper du peuple palestinien en Jordanie.

Les propositions qui exigent que l'État d'Israël accepte d'accueillir des réfugiés palestiniens, ou qui promettent des dizaines de milliards de dollars de compensation pour les réfugiés, n'ont jamais été réalistes et une source de financement crédible n'a jamais été identifiée. En fait, le monde lutte pour trouver des fonds suffisants pour soutenir les plus de 70 millions de réfugiés et de personnes déplacées dans le monde. Au fil des décennies, les États-Unis se sont engagés à répondre aux besoins des réfugiés palestiniens, qui ont beaucoup souffert au cours des 70 dernières années. De 1950 à 2017 inclus, les États-Unis ont versé environ 6,15 milliards de dollars à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Rien qu'au cours des dix dernières années, les États-Unis ont versé environ 2,99 milliards de dollars (3,16 milliards de dollars en 2017), ce qui représente 28 % de toutes les contributions à l'UNRWA. Malheureusement, les réfugiés palestiniens ont été traités comme des pions sur l'échiquier du Moyen-Orient élargi, et des promesses vides ont été faites à eux et à leurs pays d'accueil. Une solution juste, équitable et réaliste à la question des réfugiés palestiniens doit être trouvée afin de résoudre le conflit israélo-palestinien.

Les réfugiés juifs qui ont été contraints de fuir les pays arabes et musulmans ont également souffert. La plupart se sont installés dans l'État d'Israël et certains se sont installés ailleurs. La question des réfugiés juifs, y compris l'indemnisation pour les biens perdus, doit également être abordée.

En outre, l'État d'Israël mérite une compensation pour les coûts d'absorption des réfugiés juifs de ces pays. Une solution juste, équitable et réaliste pour les questions relatives aux réfugiés juifs doit être mise en œuvre par le biais d'un mécanisme international approprié, distinct de l'accord de paix israélo-palestinien.

This Vision contemplates that the Palestinian refugee issue will be resolved along the following lines:

GENERAL FRAMEWORK

The Israeli-Palestinian Peace Agreement shall provide for a complete end and release of any and all claims relating to refugee or immigration status. There shall be no right of return by, or absorption of, any Palestinian refugee into the State of Israel.

To be eligible for any refugee rights under the Israeli-Palestinian Peace Agreement, individuals must be in Registered Refugee status by UNRWA, as of the date of release of this Vision. The reference to the UNRWA definition of refugees is being used solely to define the universe of claimants and to provide the Trustees (as defined below) of the Palestinian Refugee Trust (as defined below) the widest flexibility to determine the appropriate distribution methodology, but should not be construed as acceptance by the United States that, in the absence of the Israeli-Palestinian Peace Agreement, refugee status should be determined by reference to this definition, including on a multi-generational, perpetual manner. UNRWA's mandate, and its multi-generational definition of who constitutes a refugee, has exacerbated the refugee crisis. Under any circumstance, individuals who have already resettled in a permanent location (to be further defined in the Israeli-Palestinian Peace Agreement) will not be eligible for resettlement, and will be eligible only for compensation as described below.

This plan envisions three options for Palestinian refugees seeking a permanent place of residence:

Absorption into the State of Palestine (subject to the limitations provided below);

Cette Vision prévoit que la question des réfugiés palestiniens sera résolue selon les axes suivants :

CADRE GÉNÉRAL

L'accord de paix israélo-palestinien doit prévoir la fin complète et la libération de toute demande relative au statut de réfugié ou d'immigrant. Il n'y aura pas de droit de retour ou d'absorption d'un réfugié palestinien dans l'État d'Israël.

Pour pouvoir bénéficier des droits des réfugiés en vertu de l'accord de paix israélo-palestinien, les personnes doivent avoir le statut de réfugié enregistré par l'UNRWA à la date de la publication de la présente Vision. La référence à la définition des réfugiés de l'UNRWA est utilisée uniquement pour définir l'univers des demandeurs et pour donner aux administrateurs (tels que définis ci-dessous) du Palestinian Refugee Trust (tel que défini ci-dessous) la plus grande flexibilité pour déterminer la méthode de distribution appropriée, mais ne doit pas être interprétée comme une acceptation par les États-Unis que, en l'absence de l'accord de paix israélo-palestinien, le statut de réfugié devrait être déterminé par référence à cette définition, y compris sur une base multigénérationnelle et perpétuelle. Le mandat de l'UNRWA, et sa définition multigénérationnelle de ce qui constitue un réfugié, a exacerbé la crise des réfugiés. En toute circonstance, les personnes qui se sont déjà réinstallées dans un lieu permanent (à définir plus précisément dans l'accord de paix israélo-palestinien) ne pourront pas bénéficier d'une réinstallation, et ne pourront prétendre qu'à une indemnisation telle que décrite ci-dessous.

Ce plan envisage trois options pour les réfugiés palestiniens qui cherchent un lieu de résidence permanent :

L'intégration dans l'État de Palestine (sous réserve des limitations prévues ci-dessous) ;

Local integration in current host countries (subject to those countries consent); or

The acceptance of 5,000 refugees each year, for up to ten years (50,000 total refugees), in individual Organization of Islamic Cooperation member countries who agree to participate in Palestinian refugee resettlement (subject to those individual countries' agreement).

The United States will work together with other countries to establish a framework for the implementation of such options, including taking into account current host countries' concerns and limitations.

COMPENSATION AND ASSISTANCE FRAMEWORK

It is the view of the United States that while refugee compensation is important and desirable, funds will have a far greater impact on the State of Palestine's economic and social viability and on the refugees themselves if used to implement the Trump Economic Plan. The State of Palestine will be receiving substantial assistance to develop all key economic and infrastructure sector. The Hashemite Kingdom of Jordan, which has admirably supported Palestinian refugees, will also receive benefits from the Trump Economic Plan. The Palestinian refugees already residing in the State of Palestine and those who relocate to the State of Palestine will be direct beneficiaries of this large-scale aid and investment package.

Nevertheless, we will endeavor to raise a fund to provide some compensation to Palestinian refugees. Such funds will be placed in a trust (the "PALESTINIAN REFUGEE TRUST") to be administered by two trustees ("TRUSTEES") to be appointed by the State of Palestine and the United States.

l'intégration locale dans les pays d'accueil actuels (sous réserve du consentement de ces pays) ; ou

L'acceptation de 5 000 réfugiés chaque année, pendant une période maximale de dix ans (50 000 réfugiés au total), dans les différents pays membres de l'Organisation de coopération islamique qui acceptent de participer à la réinstallation des réfugiés palestiniens (sous réserve de l'accord de ces pays).

Les États-Unis collaboreront avec d'autres pays pour établir un cadre pour la mise en œuvre de ces options, notamment en tenant compte des préoccupations et des limites actuelles des pays d'accueil.

CADRE D'INDEMNISATION ET D'ASSISTANCE

Les États-Unis sont d'avis que si l'indemnisation des réfugiés est importante et souhaitable, les fonds auront un impact bien plus important sur la viabilité économique et sociale de l'État de Palestine et sur les réfugiés eux-mêmes s'ils sont utilisés pour mettre en œuvre le plan économique Trump. L'État de Palestine recevra une aide substantielle pour développer tous les secteurs clés de l'économie et des infrastructures. Le Royaume hachémite de Jordanie, qui a admirablement soutenu les réfugiés palestiniens, bénéficiera également du plan économique "Trump". Les réfugiés palestiniens qui résident déjà dans l'État de Palestine et ceux qui s'y réinstallent seront les bénéficiaires directs de ce programme d'aide et d'investissement à grande échelle.

Néanmoins, nous nous efforcerons de lever un fonds pour fournir une certaine compensation aux réfugiés palestiniens. Ces fonds seront placés dans un fonds fiduciaire (le "PALESTINIAN REFUGEE TRUST") qui sera administré par deux fiduciaires ("TRUSTEES") qui seront nommés par l'État de Palestine et les États-Unis.

The Trustees will administer the Palestinian Refugee Trust in accordance with the principles to be established by the Trustees and approved by the State of Palestine and the United States. The Trustees will work in good faith to adopt a distribution methodology to fairly compensate refugees in accordance with the priorities established by the Trustees and within the total amount of the funds collected for the Palestinian Refugee Trust.

Once the Trustees have received and analyzed refugee claims, they will allocate the funds in the Palestinian Refugee Trust to claimants in a manner that reflects those priorities.

It must be stressed that many Palestinian refugees in the Middle East come from war torn countries, such as Syria and Lebanon that are extremely hostile toward the State of Israel. To address this concern, a committee of Israelis and Palestinians will be formed to address this issue and to resolve outstanding disputes over the entry in the State of Palestine of Palestinian refugees from any location. The rights of Palestinian refugees to immigrate to the State of Palestine shall be limited in accordance with agreed security arrangements.

Furthermore, the rate of movement of refugees from outside Gaza and the West Bank into the State of Palestine shall be agreed to by the parties and regulated by various factors, including economic forces and incentive structures, such that the rate of entry does not outpace or overwhelm the development of infrastructure and the economy of the State of Palestine, or increase security risks to the State of Israel. This rate of movement should be adjusted, as appropriate, with the passage of time.

Upon the signing of the Israeli-Palestinian Peace Agreement, Palestinian refugee status will cease to exist, and UNWRA will be terminated and its responsibilities transitioned to the relevant governments.

Les administrateurs administreront le Fonds pour les réfugiés palestiniens conformément aux principes qui seront établis par les administrateurs et approuvés par l'État de Palestine et les États-Unis. Les administrateurs travailleront de bonne foi pour adopter une méthode de distribution permettant d'indemniser équitablement les réfugiés conformément aux priorités établies par les administrateurs et dans les limites du montant total des fonds collectés pour le Palestinian Refugee Trust.

Une fois que les administrateurs auront reçu et analysé les demandes d'asile, ils alloueront les fonds du Palestinian Refugee Trust aux demandeurs d'asile d'une manière qui reflète ces priorités.

Il faut souligner que de nombreux réfugiés palestiniens au Moyen-Orient viennent de pays déchirés par la guerre, tels que la Syrie et le Liban, qui sont extrêmement hostiles à l'égard de l'État d'Israël. Pour répondre à cette préoccupation, un comité composé d'Israéliens et de Palestiniens sera formé pour traiter cette question et pour résoudre les différends en suspens concernant l'entrée dans l'État de Palestine de réfugiés palestiniens, quel que soit l'endroit où ils se trouvent. Les droits des réfugiés palestiniens à immigrer dans l'État de Palestine seront limités conformément aux dispositions de sécurité convenues.

En outre, le rythme des mouvements de réfugiés en provenance de l'extérieur de Gaza et de la Cisjordanie vers l'État de Palestine est convenu par les parties et régi par divers facteurs, notamment les forces économiques et les structures d'incitation, de manière à ce que le rythme d'entrée ne dépasse pas ou ne submerge pas le développement des infrastructures et de l'économie de l'État de Palestine, ni n'augmente les risques pour la sécurité de l'État d'Israël. Ce taux de circulation devrait être ajusté, le cas échéant, avec le temps.

À la signature de l'accord de paix israélo-palestinien, le statut de réfugié palestinien cessera d'exister, l'UNWRA sera dissoute et ses responsabilités seront transférées aux gouvernements concernés.

Part of the Trump Economic Plan will go toward the replacement of refugee camps in the State of Palestine with new housing developments in the State of Palestine.

Thus, the Israeli-Palestinian Peace Agreement will lead to the dismantling of all Palestinian refugee camps and the building of permanent housing.

Section seventeen

FOUNDATIONS OF A PALESTINE STATE

The transition to statehood is complex and fraught with peril. The region cannot absorb another failed state, another state not committed to human rights or the rule of law. A Palestinian State, just like any other state, must combat all forms of terrorism and be accountable to its neighbors to be a productive and non-threatening member of the international community. For the sake of its future citizens and neighbors, it is critical that the State of Palestine have the necessary foundational elements to give it a high probability of succeeding.

The following criteria are a predicate to the formation of a Palestinian State and must be determined to have occurred by the State of Israel and the United States, jointly, acting in good faith, after consultation with the Palestinian Authority:

The Palestinians shall have implemented a governing system with a constitution or another system for establishing the rule of law that provides for freedom of press, free and fair elections, respect for human rights for its citizens, protections for religious freedom and for religious minorities to observe their faith, uniform and fair enforcement of law and contractual rights, due process under law, and an independent judiciary with appropriate legal consequences and punishment established for violations of the law.

Une partie du plan économique Trump sera consacrée au remplacement des camps de réfugiés dans l'État de Palestine par de nouveaux développements de logements dans l'État de Palestine.

Ainsi, l'accord de paix israélo-palestinien entraînera le démantèlement de tous les camps de réfugiés palestiniens et la construction de logements permanents.

Section dix-sept

LES FONDEMENTS D'UN ÉTAT PALESTINIEN

La transition vers le statut d'État est complexe et pleine de dangers. La région ne peut pas absorber un autre État en faillite, un autre État non engagé en faveur des droits de l'homme ou de l'État de droit. Un État palestinien, comme tout autre État, doit combattre toutes les formes de terrorisme et être responsable devant ses voisins pour être un membre productif et non menaçant de la communauté internationale. Dans l'intérêt de ses futurs citoyens et voisins, il est essentiel que l'État de Palestine dispose des éléments fondamentaux nécessaires pour lui donner une forte probabilité de succès.

Les critères suivants sont un préalable à la formation d'un État palestinien et doivent être déterminés par l'État d'Israël et les États-Unis, conjointement, agissant de bonne foi, après consultation de l'Autorité palestinienne :

Les Palestiniens doivent avoir mis en place un système de gouvernement avec une constitution ou un autre système d'établissement de l'État de droit qui prévoit la liberté de la presse, des élections libres et équitables, le respect des droits de l'homme pour ses citoyens,

la protection de la liberté de religion et de l'observation de la foi par les minorités religieuses, l'application uniforme et équitable de la loi et des droits contractuels, une procédure régulière en vertu de la loi, et un système judiciaire indépendant avec des conséquences juridiques appropriées et des sanctions établies pour les violations de la loi.

The Palestinians shall have established transparent, independent, and credit-worthy financial institutions capable of engaging in international market transactions in the same manner as financial institutions of western democracies with appropriate governance to prevent corruption and ensure the proper use of such funds, and a legal system to protect investments and to address market-based commercial expectations. The State of Palestine should meet the independent objective criteria to join the International Monetary Fund.

The Palestinians shall have ended all programs, including school curricula and textbooks, that serve to incite or promote hatred or antagonism towards its neighbors, or which compensate or incentivize criminal or violent activity.

The Palestinians shall have achieved civilian and law enforcement control over all of its territory and demilitarized its population.

The Palestinians shall have complied with all the other terms and conditions of this Vision.

The United States, the State of Israel and all regional neighbors will work productively and in good faith with the Palestinian leadership to provide the necessary assistance to the achievement of the criteria listed above.

As it transitions to an era of state governance, the Palestinian leadership will benefit from international assistance in crafting the political and logistical instrumentalities of statehood.

The international community should mobilize a worldwide effort to assist the Palestinians to achieve proper governance. By virtue of territorial proximity, cultural affinity and family ties, the Hashemite Kingdom of Jordan is well placed to play a distinctive role in providing this assistance in fields such as law, medicine, education, municipal services, historic preservation and institution building.

Les Palestiniens doivent avoir mis en place des institutions financières transparentes, indépendantes et solvables, capables de s'engager dans des transactions sur les marchés internationaux au même titre que les institutions financières des démocraties occidentales, dotées d'une gouvernance appropriée pour prévenir la corruption et garantir la bonne utilisation de ces fonds, et d'un système juridique pour protéger les investissements et répondre aux attentes commerciales fondées sur le marché. L'État de Palestine doit remplir les critères objectifs indépendants pour pouvoir adhérer au Fonds monétaire international.

Les Palestiniens doivent avoir mis fin à tous les programmes, y compris les programmes et manuels scolaires, qui servent à inciter ou à promouvoir la haine ou l'antagonisme envers ses voisins, ou qui compensent ou encouragent des activités criminelles ou violentes.

Les Palestiniens doivent avoir obtenu le contrôle civil et policier de l'ensemble de leur territoire et démilitarisé leur population.

Les Palestiniens doivent avoir respecté toutes les autres conditions de la présente Vision.

Les États-Unis, l'État d'Israël et tous les voisins régionaux travailleront de manière productive et de bonne foi avec les dirigeants palestiniens pour fournir l'assistance nécessaire à la réalisation des critères énumérés ci-dessus.

Alors qu'ils passent à l'ère de la gouvernance d'État, les dirigeants palestiniens bénéficieront de l'aide internationale pour élaborer les instruments politiques et logistiques de la création d'un État.

La communauté internationale devrait mobiliser un effort mondial pour aider les Palestiniens à parvenir à une bonne gouvernance. En raison de sa proximité territoriale, de ses affinités culturelles et de ses liens familiaux, le Royaume hachémite de Jordanie est bien placé pour jouer un rôle particulier en fournissant cette assistance dans des domaines tels que le droit, la médecine, l'éducation, les services municipaux, la préservation historique et le renforcement des institutions.

In a manner consistent with the dignity and autonomy of a future State of Palestine, the Hashemite Kingdom of Jordan will offer long-term, on-the-ground assistance in designing relevant institutions and procedures and training of relevant personnel. The objective of such assistance will be to help the Palestinians build strong and well governed institutions.

Other countries will be encouraged to provide assistance to the Palestinians in areas in which they have special experience or expertise. The international community recognizes that the implementation of this Vision will necessitate the expansion of the Palestinian government's reach and capacity to provide services to additional people across a larger area. The international community will provide technical assistance across the spectrum of services that the Palestinian government will need to provide, including security. Donors will place particular emphasis on upgrading infrastructure, equipment, and mobility and communication capacity to ensure the Palestinian government can professionally police a future State of Palestine.

Once these measures are completed the United States will encourage other countries to welcome the State of Palestine as a full member in international organizations. However, the State of Palestine may not join any international organization if such membership would contradict commitments of the State of Palestine to demilitarization and cessation of political and judicial warfare against the State of Israel. Through such membership in international organizations, other countries will encourage the participation of the State of Palestine as a respected and responsible member of the international community.

D'une manière compatible avec la dignité et l'autonomie d'un futur État de Palestine, le Royaume hachémite de Jordanie offrira une assistance à long terme, sur le terrain, pour la conception d'institutions et de procédures pertinentes et la formation du personnel concerné. L'objectif de cette assistance sera d'aider les Palestiniens à mettre en place des institutions solides et bien gérées.

D'autres pays seront encouragés à fournir une assistance aux Palestiniens dans les domaines dans lesquels ils ont une expérience ou une expertise particulière. La communauté internationale reconnaît que la mise en œuvre de cette vision nécessitera l'élargissement de la portée et de la capacité du gouvernement palestinien à fournir des services à des personnes supplémentaires dans une zone plus vaste. La communauté internationale fournira une assistance technique dans toute la gamme des services que le gouvernement palestinien devra fournir, y compris en matière de sécurité. Les donateurs mettront particulièrement l'accent sur l'amélioration des infrastructures, des équipements et des capacités de mobilité et de communication afin de garantir que le gouvernement palestinien puisse assurer une police professionnelle dans un futur État de Palestine.

Une fois ces mesures achevées, les États-Unis encourageront d'autres pays à accueillir l'État de Palestine en tant que membre à part entière des organisations internationales. Toutefois, l'État de Palestine ne peut adhérer à aucune organisation internationale si cette adhésion est en contradiction avec les engagements de l'État de Palestine en matière de démilitarisation et de cessation de la guerre politique et judiciaire contre l'État d'Israël. Par cette adhésion à des organisations internationales, d'autres pays encourageront la participation de l'État de Palestine en tant que membre respecté et responsable de la communauté internationale.

The State of Palestine will be able to establish diplomatic relations with other countries.

L'État de Palestine pourra établir des relations diplomatiques avec d'autres pays.

Section eighteen

EDUCATION AND CULTURE OF PEACE

As President Trump has said: "Peace can never take root in an environment where violence is tolerated, funded and even rewarded." Therefore, it is very important that education focuses on peace to ensure that future generations are committed to peace and to ensure that the Israeli-Palestinian Peace Agreement can endure. Promoting a culture of peace will be an important element of the Israeli-Palestinian Peace Agreement with the goal of creating an environment that embraces the values of coexistence and mutual respect throughout the region.

The creation of a culture of peace should include an end to incitement, including in government-controlled media, as well as an end to the glorification of violence, terrorism and martyrdom. It should also prohibit hostile propaganda, as well as textbooks, curriculum and related materials contrary to the goal of the Israeli-Palestinian Peace Agreement, including the denial of one another's right to exist.

A joint Commission on Acceptance and Tolerance will be created to focus on steps that can be taken help the people from both countries heal the wounds that have been created by this conflict and bring the people closer together through dialogue.

Section dix-huit

L'ÉDUCATION ET LA CULTURE DE LA PAIX

Comme l'a dit le président Trump : "La paix ne pourra jamais prendre racine dans un environnement où la violence est tolérée, financée et même récompensée". Il est donc très important que l'éducation soit axée sur la paix pour que les générations futures s'engagent en faveur de la paix et pour que l'accord de paix israélo-palestinien puisse perdurer. La promotion d'une culture de la paix sera un élément important de l'accord de paix israélo-palestinien dans le but de créer un environnement qui englobe les valeurs de coexistence et de respect mutuel dans toute la région.

La création d'une culture de la paix devrait inclure la fin des incitations, y compris dans les médias contrôlés par le gouvernement, ainsi que la fin de la glorification de la violence, du terrorisme et du martyre. Elle devrait également interdire la propagande hostile, ainsi que les manuels scolaires, les programmes d'études et les matériels connexes contraires à l'objectif de l'accord de paix israélo-palestinien, y compris le déni du droit d'exister de l'autre.

Une commission conjointe sur l'acceptation et la tolérance sera créée pour se concentrer sur les mesures qui peuvent être prises pour aider les populations des deux pays à panser les blessures créées par ce conflit et à rapprocher les peuples par le dialogue.

Section nineteen

**ISRAEL-ARAB RELATIONSHIPS,
REGIONAL ECONOMIC PARTNERSHIPS**

The decisions of the Arab Republic of Egypt and the Hashemite Kingdom of Jordan to sign peace treaties with the State of Israel were major historic breakthroughs. Nevertheless, significant and broader cooperation between these countries should be developed for the benefit of the Arab Republic of Egypt, the Hashemite Kingdom of Jordan, and the State of Israel.

The involvement of the Kingdom of Saudi Arabia in the Arab Peace Initiative increased the number of potential peace partners and introduced important concepts into the peace process. Much appreciation is owed to the Kingdom of Saudi Arabia for its role in the creation of the Arab Peace Initiative, which inspired some of the ideas contemplated by this Vision.

The goal of this Vision is to have the Arab states fully cooperate with the State of Israel for the benefit of all the countries in the region. For example, there should be flights between Arab countries and Israel to promote cross-tourism, and to better enable Arabs to visit Muslim and Christian holy sites in Israel.

The United States will strongly encourage Arab countries to begin to normalize their relations with the State of Israel and negotiate lasting peace agreements.

Economic ties between the State of Israel and its neighbors should be expanded in the interests of all sides, particularly given the interests of the Arab countries to move away from economies based on fossil fuels to economies based on new infrastructure and technology.

Section dix-neuf

**LES RELATIONS ISRAËLO-ARABES,
LES PARTENARIATS ÉCONOMIQUES
RÉGIONAUX**

Les décisions de la République arabe d'Égypte et du Royaume hachémite de Jordanie de signer des traités de paix avec l'État d'Israël ont constitué des avancées historiques majeures. Néanmoins, une coopération importante et plus large entre ces pays devrait être développée au profit de la République arabe d'Égypte, du Royaume hachémite de Jordanie et de l'État d'Israël.

La participation du Royaume d'Arabie saoudite à l'initiative arabe de paix a permis d'augmenter le nombre de partenaires de paix potentiels et d'introduire des concepts importants dans le processus de paix. Il convient de remercier le Royaume d'Arabie saoudite pour son rôle dans la création de l'initiative arabe de paix, qui a inspiré certaines des idées envisagées dans cette vision.

L'objectif de cette Vision est de faire en sorte que les États arabes coopèrent pleinement avec l'État d'Israël au profit de tous les pays de la région. Par exemple, il devrait y avoir des vols entre les pays arabes et Israël afin de promouvoir le tourisme croisé et de permettre aux Arabes de mieux visiter les lieux saints musulmans et chrétiens en Israël.

Les États-Unis encourageront vivement les pays arabes à commencer à normaliser leurs relations avec l'État d'Israël et à négocier des accords de paix durables.

Les liens économiques entre l'État d'Israël et ses voisins devraient être étendus dans l'intérêt de toutes les parties, en particulier compte tenu des intérêts des pays arabes à passer d'économies basées sur les combustibles fossiles à des économies basées sur de nouvelles infrastructures et technologies.

By integrating their transportation infrastructure, the countries in the region can become a global hub for the movement of goods and services from Asia to Africa and Europe. Such integration between the State of Israel, the State of Palestine and the Hashemite Kingdom of Jordan will allow all three countries to work together to help move goods from Europe to the Persian Gulf and vice versa. The State of Israel and the Arab countries, including the State of Palestine, should establish strong economic partnerships and trade agreements. There should be a particular focus on significantly improving the economic and tourism sectors of the State of Palestine, the Hashemite Kingdom of Jordan and the Arab Republic of Egypt.

The emergence of this new reality of regional integration will require a fundamental change in international politics. In the diplomatic sphere, in particular, the Arab countries, along with the State of Palestine, should cease to support anti-Israel initiatives at the United Nations and in other multilateral bodies. In particular, they should not lend their support to any efforts intended to delegitimize the State of Israel. These countries are expected to end any boycott of the State of Israel and oppose the Boycott, Divestment, and Sanctions (commonly referred to as BDS) movement and any other effort to boycott the State of Israel. The United States views the BDS movement as destructive towards peace, and will oppose any activity that advances BDS or other restrictive trade practices targeting Israel.

Revisionist initiatives that question the Jewish people's authentic roots in the State of Israel should also cease. Those initiatives fly in the face of not only Jewish and Christian history, but Islamic history as well.

En intégrant leurs infrastructures de transport, les pays de la région peuvent devenir une plaque tournante mondiale pour la circulation des biens et des services de l'Asie vers l'Afrique et l'Europe. Cette intégration entre l'État d'Israël, l'État de Palestine et le Royaume hachémite de Jordanie permettra aux trois pays de travailler ensemble pour aider à la circulation des marchandises de l'Europe vers le golfe Persique et vice-versa. L'État d'Israël et les pays arabes, y compris l'État de Palestine, devraient établir des partenariats économiques et des accords commerciaux solides. Une attention particulière devrait être accordée à l'amélioration significative des secteurs économique et touristique de l'État de Palestine, du Royaume hachémite de Jordanie et de la République arabe d'Égypte.

L'émergence de cette nouvelle réalité de l'intégration régionale nécessitera un changement fondamental de la politique internationale. Dans la sphère diplomatique, en particulier, les pays arabes, ainsi que l'État de Palestine, devraient cesser de soutenir les initiatives anti-Israël aux Nations unies et dans d'autres organismes multilatéraux. En particulier, ils ne devraient pas apporter leur soutien à des efforts visant à délégitimer l'État d'Israël. Ces pays doivent mettre fin à tout boycott de l'État d'Israël et s'opposer au mouvement de Boycott, Désinvestissement et Sanctions (communément appelé BDS) et à tout autre effort visant à boycotter l'État d'Israël. Les États-Unis considèrent que le mouvement BDS est destructeur pour la paix et s'opposeront à toute activité qui favorise les BDS ou d'autres pratiques commerciales restrictives visant Israël.

Les initiatives révisionnistes qui remettent en question les racines authentiques du peuple juif dans l'État d'Israël devraient également cesser. Ces initiatives vont à l'encontre non seulement de l'histoire juive et chrétienne, mais aussi de l'histoire islamique.

An important goal of this Vision is for the State of Israel to be treated by all as a legitimate part of the international community.

NEW OPPORTUNITIES FOR REGIONAL SECURITY INITIATIVES

In confronting common threats and in pursuing common interests, previously unimaginable opportunities and alliances are emerging.

The State of Israel, the State of Palestine and the Arab countries will work together to counter Hezbollah, ISIS, Hamas (if Hamas does not reorient in accordance with the Gaza Criteria), and all other terrorist groups and organizations, as well as other extremist groups.

The threats posed by Iran's radical regime has led to a new reality where the State of Israel and its Arab neighbors now share increasingly similar perceptions of the threats to their security. Furthermore, Israel and its Arab neighbors increasingly share a vision of stability and economic prosperity for the region. Enhanced strategic cooperation between countries in the region would set the stage for diplomatic breakthroughs and a broader regional security architecture in the future.

The State of Israel is not a threat to the region whatsoever. Economic conditions and Iran's malign activities, however, pose an existential threat to many of the region's states. Integrating Israel into the region will allow it to assist across a wide range of economic challenges as well as counter the threats of Iran. The Iranian attack on Aramco facilities in Saudi Arabia in 2019, for example, shocked the world's economy and makes clear the necessity for the countries of the region to work together on security.

The State of Israel and the Arab countries have already discovered their common interests in combating terrorist groups and organizations and the common danger posed by an expansionist Iran.

Un objectif important de cette Vision est que l'État d'Israël soit traité par tous comme une partie légitime de la communauté internationale.

DE NOUVELLES POSSIBILITÉS D'INITIATIVES DE SÉCURITÉ RÉGIONALE

En faisant face à des menaces communes et en poursuivant des intérêts communs, des opportunités et des alliances jusqu'alors inimaginables se font jour.

L'État d'Israël, l'État de Palestine et les pays arabes travailleront ensemble pour contrer le Hezbollah, Daech, le Hamas (si le Hamas ne se réoriente pas conformément aux critères de Gaza), et tous les autres groupes et organisations terroristes, ainsi que les autres groupes extrémistes.

Les menaces posées par le régime radical de l'Iran ont conduit à une nouvelle réalité où l'État d'Israël et ses voisins arabes partagent désormais des perceptions de plus en plus similaires des menaces pesant sur leur sécurité. En outre, Israël et ses voisins arabes partagent de plus en plus une vision de stabilité et de prospérité économique pour la région. Le renforcement de la coopération stratégique entre les pays de la région ouvrirait la voie à des percées diplomatiques et à une architecture de sécurité régionale plus large à l'avenir.

L'État d'Israël n'est en aucun cas une menace pour la région. En revanche, la situation économique et les activités malveillantes de l'Iran constituent une menace existentielle pour de nombreux États de la région. L'intégration d'Israël dans la région lui permettra d'aider à relever un large éventail de défis économiques ainsi que de contrer les menaces de l'Iran. L'attaque iranienne contre les installations d'Aramco en Arabie saoudite en 2019, par exemple, a choqué l'économie mondiale et montre clairement la nécessité pour les pays de la région de travailler ensemble sur la sécurité.

L'État d'Israël et les pays arabes ont déjà découvert leurs intérêts communs dans la lutte contre les groupes et organisations terroristes et le danger commun que représente un Iran expansionniste.

These countries also face similar security challenges in the Mediterranean and the Red Sea. They should work together, along with the United States, to protect the freedom of navigation through international straits that are increasingly subject to the threat of Iran, its proxy forces, and terrorist groups.

These shared interest in the region should be expressed in closer ties between the State of Israel and the Gulf Cooperation Council. Moreover, the State of Palestine, the Arab Republic of Egypt, the Hashemite Kingdom of Jordan and the State of Israel (and such additional countries in the region who wish to join) should form an Organization for Security and Cooperation in the Middle East (the "OSCME"), similar to the model used by the Organization for Security and Co-operation in Europe. The OSCME mandate should include, among others, issues such as early warning of conflicts, conflict prevention, and crisis management.

Section twenty

MUTUAL RECOGNITION BETWEEN NATIONS STATES

The Israeli-Palestinian Peace Agreement will provide that the parties recognize the State of Palestine as the nation state of the Palestinian people and the State of Israel as the nation state of the Jewish people.

Section twenty-one

END OF CLAIMS / END OF CONFLICT

The Israeli-Palestinian Peace Agreement will end the conflict between Israelis and Palestinians, and end all claims between the parties.

Ces pays sont également confrontés à des défis similaires en matière de sécurité en Méditerranée et en mer Rouge. Ils devraient travailler ensemble, avec les États-Unis, pour protéger la liberté de navigation dans les détroits internationaux qui sont de plus en plus soumis à la menace de l'Iran, de ses forces mandataires et des groupes terroristes.

Ces intérêts communs dans la région devraient se traduire par des liens plus étroits entre l'État d'Israël et le Conseil de coopération du Golfe. En outre, l'État de Palestine, la République arabe d'Égypte, le Royaume hachémite de Jordanie et l'État d'Israël (et les autres pays de la région qui souhaitent y adhérer) devraient former une Organisation pour la sécurité et la coopération au Moyen-Orient ("OSCME"), sur le modèle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Le mandat de l'OSCME devrait inclure, entre autres, des questions telles que l'alerte précoce des conflits, la prévention des conflits et la gestion des crises.

Section vingt

LA RECONNAISSANCE MUTUELLE ENTRE LES ÉTATS NATIONS

L'accord de paix israélo-palestinien prévoit que les parties reconnaissent l'État de Palestine comme l'État national du peuple palestinien et l'État d'Israël comme l'État national du peuple juif.

Section vingt et un

FIN DES REVENDICATIONS / FIN DU CONFLIT

L'accord de paix israélo-palestinien mettra fin au conflit entre Israéliens et Palestiniens, et mettra fin à toutes les revendications entre les parties.

The foregoing will be proposed in (i) a new UN Security Council resolution, and (ii) a new UN General Assembly resolution.

Section twenty-two

CONDUCT DURING NEGOCIATIONS

We hope that the parties will seize the opportunity, embrace this vision and begin negotiations. During the negotiations the parties should conduct themselves in a manner that comports with this Vision, and in a way that prepares their respective peoples for peace. During the peace negotiations, the parties are expected to do the following:

THE STATE OF ISRAEL

In areas of the West Bank that are not contemplated by this Vision to be part of the State of Israel, Israel will not:

Build any new settlement towns, expand existing settlements or advance plans to build in those areas;

Expand any of the Israeli enclaves referred to in Section 4 or advance plans to expand those enclaves in those areas beyond their current footprint;

Demolish any structure existing as of the date of this Vision and secure the necessary legislative and/or legal decisions to ensure such an outcome. This moratorium does not preclude demolition of any illegal construction, where such construction was initiated following the release of this Vision. This moratorium does not apply to the demolition of any structure that poses a safety risk, as determined by the State of Israel, or punitive demolitions following acts of terrorism.

In Palestinian enclaves referred to in Section 4, the legal status quo will prevail and the State of Israel will enable the development of those Palestinian communities within their current footprint.

Ce qui précède sera proposé dans (i) une nouvelle résolution du Conseil de sécurité des Nations unies, et (ii) une nouvelle résolution de l'Assemblée générale des Nations unies.

Section vingt-deux

CONDUITE PENDANT LES NÉGOCIATIONS

Nous espérons que les parties saisiront l'occasion, adopteront cette Vision et entameront des négociations. Au cours des négociations, les parties devraient se comporter d'une manière conforme à cette Vision et préparer leurs peuples respectifs à la paix. Au cours des négociations de paix, les parties sont censées faire ce qui suit :

L'ÉTAT D'ISRAËL

Dans les régions de Cisjordanie qui ne sont pas considérées par cette Vision comme faisant partie de l'État d'Israël, Israël ne le fera pas :

Construire de nouvelles villes de colonies, étendre les colonies existantes ou avancer des plans de construction dans ces zones ;

Agrandir les enclaves israéliennes mentionnées dans la section 4 ou les plans d'extension de ces enclaves dans ces zones au-delà de leur empreinte actuelle ;

Démolir toute structure existante à la date de cette Vision et obtenir les décisions législatives et/ou juridiques nécessaires pour garantir un tel résultat. Ce moratoire n'empêche pas la démolition de toute construction illégale, lorsque cette construction a été lancée après la publication de la présente Vision. Ce moratoire ne s'applique pas à la démolition de toute structure qui présente un risque pour la sécurité, tel que déterminé par l'État d'Israël, ni aux démolitions punitives à la suite d'actes de terrorisme.

Dans les enclaves palestiniennes visées à la section 4, le statu quo juridique prévaudra et l'État d'Israël permettra le développement de ces communautés palestiniennes dans leur empreinte actuelle.

PALESTINIANS

The PLO and the Palestinian Authority shall:

Refrain from any attempt to join any international organization without the consent of the State of Israel;

Take no action, and shall dismiss all pending actions, against the State of Israel, the United States and any of their citizens before the International Criminal Court, the International Court of Justice, and all other tribunals;

Take no action against any Israeli or United States citizen before Interpol or any non-Israeli or United States (as applicable) legal system;

Take all necessary actions to immediately terminate the paying of salaries to terrorists serving sentences in Israeli prisons, as well as to the **families of deceased terrorists (collectively, the "PRISONER & MARTYR PAYMENTS")** and to develop humanitarian and welfare programs to provide essential services and support to Palestinians in need that are not based upon the commission of terrorist acts. The goal is to change the applicable laws, in a manner that is consistent with the laws of the United States, and completely cease making Prisoner and Martyr Payments by the time of signing of the Israeli-Palestinian Peace Agreement; and Further the development of institutions necessary for self-governance.

THE UNITED STATES

To the extent permitted by law, the United States shall:

Allow the Office of the General Delegation of the Palestine Liberation Organization to reopen;

Open a liaison mission to the Palestinian Authority at an appropriate location within the territory designated for the State of Palestine, as determined by the United States;

PALESTINIENS

L'OLP et l'Autorité palestinienne :

s'abstiennent de toute tentative d'adhésion à une organisation internationale sans le consentement de l'État d'Israël ;

Ne prendront aucune mesure et rejetteront toutes les actions en cours contre l'État d'Israël, les États-Unis et leurs citoyens devant la Cour pénale internationale, la Cour internationale de justice et tous les autres tribunaux ;

Ne prendre aucune mesure contre un citoyen israélien ou américain devant Interpol ou tout autre système juridique non israélien ou américain (selon le cas) ;

Prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin immédiatement au versement des salaires aux terroristes qui purgent des peines dans les prisons israéliennes, ainsi qu'aux familles des terroristes décédés (collectivement, les "PAIEMENTS DES PRISONNIERS ET DES MARTYERS") et pour développer des programmes humanitaires et de bien-être afin de fournir des services essentiels et un soutien aux Palestiniens dans le besoin qui ne soient pas fondés sur la commission d'actes terroristes. L'objectif est de modifier les lois applicables, d'une manière qui soit compatible avec les lois des États-Unis, et de cesser complètement de verser des paiements aux prisonniers et aux martyrs d'ici la signature de l'accord de paix israélo-palestinien ; et de poursuivre le développement des institutions nécessaires à l'autonomie.

LES ÉTATS-UNIS

Dans la mesure où la loi le permet, les États-Unis autorisent la réouverture du bureau de la délégation générale de l'Organisation de libération de la Palestine ;

ouvrent une mission de liaison auprès de l'Autorité palestinienne en un lieu approprié du territoire désigné pour l'État de Palestine, tel que déterminé par les États-Unis ;

Take appropriate steps to resume U.S. assistance to the West Bank and Gaza, to the extent reasonable and appropriate, in consultation with the U.S. Congress; and Work with the international community to support new initiatives for the Palestinian people including, programs to improve the delivery of electricity and water, ease the movement of goods and help create jobs.

Prendent les mesures appropriées pour reprendre l'aide américaine à la Cisjordanie et à Gaza, dans la mesure où cela est raisonnable et approprié, en consultation avec le Congrès américain ; et Travailler avec la communauté internationale pour soutenir de nouvelles initiatives en faveur du peuple palestinien, notamment des programmes visant à améliorer l'approvisionnement en électricité et en eau, à faciliter la circulation des marchandises et à contribuer à la création d'emplois.